Deuxième séance, mercredi 3 décembre 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Assermentation. – Projet de décret N° 104 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 105 relatif à la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. René Fürst, Bruno Boschung, Pierre-Alain Clément, Emanuel Waeber, Andrea Burgener, Katharina Thalmann-Bolz, Christian Marbach, Solange Berset, Yvonne Stempfel-Horner, Josef Fasel. Sans justification: Laurent Thévoz.

M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre et MM. Claude Lässer, Georges Godel, Erwin Jutzet, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentation

Assermentation de M^{me} Barbara Lugrin-Stamm, élue suppléante auprés du Tribunal d'arrondissement de la Glâne

 Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la procédure habituelle.

Le Président. M^{me} Barbara Lugrin-Stamm, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction de suppléante auprès du Tribunal d'arrondissement de la Glâne. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. Encore nos plus sincères félicitations! (*Applaudissements*).

Projet de décret N° 104 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg¹

Rapporteur: André Schoenenweid (*PDC/CVP*, *FV*) Commissaire: Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le message N° 104 accompagnant le projet de décret visant à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment appelé «La Timbale» et de ses équipements informatiques vous est présenté en détail et a été examiné avec une grande attention par votre commission parlementaire.

L'enjeu de ce message est bien la pérennité de la filière de formation professionnelle dans les arts visuels et le multimédia. Chers Collègues, en cette matinée vous êtes appelés à donner votre aval dans cette opération qualifiée de «sauvetage» pour cette filière de formation de concepteurs en multimédia, suivie par 150 apprentis.

Le Grand Conseil a déjà été préoccupé par cette école EMAF. En 2001, un postulat accepté par le Grand Conseil demandait une aide accrue en faveur de l'EMAF. Le soutien financier de l'Etat passait alors en 2002 de 150 000 francs à plus de 2 millions actuellement et cela dans le cadre des subventionnements fixés dans les lois fédérales et cantonales pour la formation professionnelle, l'EMAF devenant en 2004 une école professionnelle. Les rapports entre la Direction de cette institution privée et les organes de l'Etat n'ont jamais été qualifiés de grand fleuve tranquille, mais assez souvent ponctués de divergences et de conflits larvés. Néanmoins, l'Etat a soutenu cette école EMAF durant toutes ces années.

En décembre 2007, une résolution de nos collègues Solange Berset et Christine Bulliard nous rappelait une nouvelle période difficile dans ce feuilleton à rebondissements de l'EMAF. Cette résolution, acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil, demandait à l'Etat la poursuite des négociations en vue de permettre la continuation de cette filière professionnelle dans le canton. Dès lors, la Direction de l'économie, par son conseiller d'Etat M. Beat Vonlanthen, a réagi avec détermination et promptitude et a mis en place un plan d'action salvateur qui vous est présenté par ce décret. La commission parlementaire relève le parfait engagement des organes de l'Etat, en particulier le groupe de travail qui a préparé tous les aspects nécessaires à la re-

¹ Message pp. 2467ss.

prise de cette filière professionnelle. La commission a reçu tous les documents cités dans le message, en particulier le protocole d'accord d'octobre 2008 qui règle tous les points en vue de la cantonalisation de l'EMAF en filière professionnelle rattachée à l'Ecole des métiers de Fribourg. Je peux relever la grande transparence dans le traitement de ce dossier et le travail de votre commission a été ainsi grandement facilité.

Les points principaux suivants ont retenu l'attention de la commission:

- Le prix d'acquisition du bâtiment et des équipements informatiques ont fait l'objet de plusieurs estimations d'experts privés et des services de l'Etat.
 Le coût total convenu dans ces négociations de 9,15 millions est accepté par votre commission.
- La phase transitoire. La commission a relevé un certain nombre de points sensibles en vue de garantir la reprise au 31 août 2009 de cette nouvelle filière cantonale, soit l'organisation du rattachement à l'Ecole des métiers, l'engagement des enseignants de l'EMAF avec l'évaluation de leurs compétences, le développement futur des formations enseignées. La commission a reçu une note complémentaire de tous ces points et d'autres assurant que la cantonalisation de l'EMAF va se dérouler dans les meilleures conditions, en particulier pour les apprentis, et aussi pour assurer la rentrée scolaire 2009.
- Le caractère atypique de cette école. La commission a relevé les facettes particulières et créatives de cette filière et de cette formation en multimédia et souhaite que l'enthousiasme des apprentis, le caractère non conventionnel de l'ambiance dans les arts visuels soient préservés et que le nouveau cadre administratif n'étouffe pas les aspects créatifs et artistiques de cette filière de formation dans les multimédias.
- Le bilinguisme. La commission souhaite que le bilinguisme soit aussi pratiqué dans cette filière professionnelle cantonale.

En conclusion, une nouvelle page de l'histoire de l'EMAF va s'ouvrir selon vos décisions: nouveau cadre juridique administratif et certainement un nouveau nom, porteur de succès pour les apprentis des arts visuels. C'est une chance pour Fribourg. Alors, à nous de la saisir pour notre jeunesse avide de nouvelles formations professionnelles leur garantissant un avenir professionnel riche et diversifié.

La commission accepte l'entrée en matière et vous prie, avec ces considérations, d'en faire de même.

Pour terminer, je remercie le représentant du gouvernement, M. Beat Vonlanthen et M. Winkelmann, chef du Service de la formation professionnelle, pour leur parfaite collaboration dans le travail de la commission.

Thürler Jean-Pierre (*PLR/FDP*, *GR*). Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous informe que celle-ci a examiné ce dossier sous l'angle financier. Elle l'a approuvé à l'unanimité.

Le Commissaire. Le décret que le Conseil d'Etat vous présente aujourd'hui correspond exactement aux vœux que vous avez exprimés il y a une année, c'est-à-dire le 14 décembre 2007, lorsque vous avez adopté, à l'unanimité, la résolution Berset/Bulliard et demandé au Conseil d'Etat trois choses:

- 1. de tout mettre en œuvre pour que la pérennité des formations de l'EMAF soit assurée;
- 2. d'étudier la possibilité de racheter l'immeuble;
- d'envisager l'intégration des formations de concepteurs en multimédia dans le cadre des écoles professionnelles ou des métiers dès la rentrée 2009.

La transaction prévue par le projet de décret, il faut le dire très clairement, représente en premier lieu un «sauvetage» de l'EMAF. Celle-ci connaît en effet de graves difficultés financières. En réalité, elle n'est pas loin d'être en situation de dépôt de bilan. Je vous laisse penser le chaos que pourrait représenter une faillite au milieu d'une année scolaire.

Le Conseil d'Etat vous propose d'acheter le bâtiment avec ses équipements. J'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas d'acheter la société anonyme EMAF SA. Cela veut dire, par conséquent, que nous ne parlons pas non plus du paiement éventuel d'un «goodwill» qui a été en discussion il y a un certain temps – vous vous en souvenez – mais cela veut dire également que le nom de l'EMAF ne pourra pas être utilisé par l'Etat pour l'école reprise.

J'ai deux ou trois remarques concernant l'achat du bâtiment. Je rappelle que le prix a été convenu entre les parties sur la base de trois expertises différentes. M. le Rapporteur l'a souligné, il y a la Commission d'acquisition d'immeubles (CAI), le Service des bâtiments et il y a aussi une analyse de l'agence immobilière Sallin. Toutes ces expertises sont arrivées à un montant d'environ 7,6 millions de francs. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un hold-up comme d'aucun aurait pu le croire après la lecture d'un article de presse à fin octobre. Le montant de la transaction, en effet, a été librement accepté par les parties.

Qu'en est-il des équipements ou du matériel? Le matériel a aussi été évalué par des experts agréés par les parties. Le prix de cet équipement informatique est de 1,4 million de francs.

Je dois quand même souligner encore un point. Les négociations ont été faites également avec la Banque Cantonale de Fribourg, qui a d'ailleurs aussi passé un contrat avec l'EMAF pour l'aspect qui relève du droit privé, de la relation banquier-clients.

La Commission ordinaire a demandé à la DEE de lui fournir des informations complémentaires concernant notamment quatre points et je vais très brièvement vous donner quelques informations.

Pour la phase transitoire, la DEE a mis en place une organisation qui assure une transition professionnelle parce que c'est quand même une période assez délicate et là le chef du Service de la formation professionnelle, M. Winkelmann, a la responsabilité générale. Il constitue un groupe de travail pour assurer la transition et dans ce groupe de travail il y aura bien évidemment aussi une ou deux personnes de l'EMAF actuelle. Si le

Grand Conseil accepte le décret, la Direction de l'économie et de l'emploi organisera une soirée d'informations le 10 décembre déjà pour tout le personnel de l'EMAF ainsi que pour les élèves.

Il y a un deuxième point, c'est le personnel. Les collaboratrices et les collaborateurs actuels seront en principe réengagés s'ils le souhaitent. La prise en compte des acquis fera l'objet d'une attention particulière. Une mise au concours n'est envisagée que pour les postes qui ne seraient pas repourvus par le personnel de l'EMAF. Au besoin, les enseignants auront la possibilité de parfaire leurs compétences, notamment pédagogiques.

Le troisième point, c'est le développement des formations. M. le Rapporteur l'a dit très clairement: la formation actuelle est une formation très attractive et offre de nombreux débouchés. Les concepteurs en multimédia sont des professionnels de la communication et de l'information. Ils créent notamment des supports de communication multimédia tels que des CD-Rom, des jeux informatiques, des vidéos numériques ou des sites internet. Leur formation englobe la créativité, la maîtrise de l'image et des arts visuels, l'usage des techniques informatiques et numériques. Il y a des discussions au niveau fédéral en vue de coordonner trois professions, c'est-à-dire la profession de graphiste, de designer et de concepteur en multimédia. Ces travaux sont en cours et les résultats ne sont pas à attendre avant quelques années.

Und der vierte Punkt war der Punkt der Zweisprachigkeit: Die Ausbildung erfolgt zur Zeit ausschliesslich in französischer Sprache. Bei einer ausreichenden und konsequenten Anzahl von deutschsprachigen Schülerinnen und Schülern (das heisst bei mindestens 10 Schülerinnen und Schülern) könnte die Einrichtung eines zweisprachigen Unterricht geprüft werden. Ich muss hier aber auch schon sagen, dass nach und nach auch die Lehrerschaft auf einen solchen zweisprachigen Unterricht vorbereitet werden müsste.

Pour terminer, je me permets de faire une appréciation générale.

Premièrement, il s'agit d'une pérennisation de la formation. L'EMAF est une bonne école qui offre une formation attractive. Tout cela, le Conseil d'Etat veut le pérenniser. Il faut le dire clairement, une école privée dans ces conditions n'est pas viable. En fait, 93% du financement actuel, s'agissant de l'EMAF, ne vient finalement pas du privé. La reprise de l'école par l'Etat selon les propositions du décret implique aussi pour le Conseil d'Etat la fin d'interminables discussions concernant le financement. L'achat représente également la fin de charges importantes et compliquées pour le Service de la formation professionnelle qui a le mandat légal de surveillance.

Le deuxième point concerne le financement et les coûts. La formation, Mesdames et Messieurs, coûtera un peu plus cher à l'Etat, mais sera très bon marché pour les élèves. Le coût de fonctionnement de l'école sera certainement un peu plus élevé pour l'Etat après la cantonalisation. Le coût sera comparable au coût des formations dispensées par l'Ecole des métiers, qui en 2007 s'élève à environ 25 000 francs par élève et année. Mais écoutez bien, l'écolage sera réduit de 3000 francs à 260 francs par année. Alors, pour les élèves et les

parents qui ont dû payer l'année passée 25 000 francs, c'est quand même une très grande différence.

En dernier point, c'est une acquisition stratégique. L'achat de «La Timbale» et de son équipement ainsi que la cantonalisation de l'enseignement pour un coût très raisonnable, y compris des synergies avec l'EMF, s'inscrivent dans la politique de formation liée au Plateau de Pérolles. Dans ce contexte, c'est aussi un investissement stratégique pour l'Etat de Fribourg.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, je dois aussi être correct vis-à-vis de M. Vögeli. J'aimerais quand même souligner les mérites de M. Vögeli qui, en créant cette école, a grandement contribué au développement de ce domaine professionnel et au niveau de la qualité de ces formations, que tout le monde reconnaît.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous prie de bien vouloir accepter le projet de décret.

Goumaz-Renz Monique (*PDC/CVP*, *LA*). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention le projet de décret concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et de ses équipements, actuellement propriété de la société «Ecole de multimédia et d'arts de Fribourg SA».

Il se réjouit de l'issue positive des pourparlers entamés dès le printemps 2007 entre l'Etat et l'EMAF en proie à de grandes difficultés financières, discussions qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord le 22 octobre 2008 pour l'achat de «La Timbale» par l'Etat de Fribourg, assorti implicitement de la cantonalisation de la formation de concepteur en multimédia. Le coût de cette opération de sauvetage de 9,15 millions est certes important mais le groupe démocrate-chrétien reconnaît les nombreux aspects positifs liés à cette opération, tels que le maintien à Fribourg d'une formation de concepteurs en multimédia, l'intégration de l'EMAF à l'Ecole des métiers qui bénéficiera désormais d'une filière supplémentaire de type arts visuels, l'emplacement du bâtiment sur le Plateau de Pérolles avec de possibles synergies entre les écoles, l'adaptation positive des salaires des enseignants et les frais d'écolage moins élevés pour les élèves.

Quelques remarques concernant l'avenir de l'EMAF. Le groupe démocrate-chrétien estime très important de sauvegarder la spécificité de cette école dans la mesure où le contenant n'ait de sens qu'en fonction de son contenu. Il est souhaité que soit pris en compte le fonctionnement plutôt atypique de cette école, qu'il s'agisse de l'organisation du travail, de l'esprit d'initiative des élèves comme des enseignants et plus généralement d'un champ de liberté et d'audace indispensables à la création. Un cadre il faudra certes, mais pas un carcan!

Un autre sujet qui mérite à notre avis une attention particulière est l'évaluation des compétences des enseignants actuels et les exigences pour le futur, avec la crainte que ne soient appliqués pour l'engagement des enseignants de cette école des critères trop rigides par analogie à d'autres secteurs de la formation professionnelle. Créativité et charisme ne vont pas toujours de pair avec diplômes bien ficelés et le souhait d'une certaine pondération a été exprimé à diverses reprises, de même que la prise en compte des apports particuliers d'un enseignant travaillant à temps partiel et qui

consacre l'autre partie de son temps à travailler sur son terrain de prédilection.

La question du bilinguisme a été abordée dans notre groupe, à savoir si l'ouverture d'une classe avec enseignement bilingue ou allemand peut être prévue, d'autant plus que le canton de Berne n'offre pas cette filière.

Il semble que l'école, de dix ans en dix ans, passe de nouveaux caps. Fondée en 1987 sous le nom de Ceruleum, c'est dix ans plus tard qu'elle devient l'école EMAF et, aujourd'hui, une dizaine d'années plus tard, elle entre dans sa nouvelle phase en espérant que la transition se passe sans trop de turbulences vers un nouvel avenir sous un nom encore inconnu.

Pour terminer, nous tenons à souligner le mérite du directeur, M. Vögeli, qui a porté cette école sur ses fonds baptismaux et en a fait une filière unique à Fribourg, reconnue au-delà des frontières du canton et chère aux étudiants fribourgeois.

Avec ces considérations, le groupe vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion stimmt dem vorliegenden Dekret einstimmig zu. Wir begrüssen und unterstützen eine Kantonalisierung der Schule für Multimedia und Kunst, sowie eine Integration dieser Schule in das Amt für Berufsbildung. Dies ist ein sehr wichtiger und zukunftsorientierter Zweig der Ausbildung unserer Jugendlichen.

Trotzdem hat die SP-Fraktion einige Bemerkungen und Bedenken zur vorliegenden Botschaft.

- 1. Aus finanzieller Sicht: Das Gebäude «La Timbale» ist hundertjährig. Auch wenn immer wieder Unterhaltsarbeiten getätigt wurden, ist doch ein gewisses Risiko vorhanden, dass in den kommenden Jahren teure Renovationsarbeiten anstehen. Zudem sind die Betriebskosten geschätzt, und wir wissen nicht genau, welche finanziellen Auswirkungen der Kauf des Gebäudes «La Timbale» auf das jährliche Budget hat.
- 2. Das Personal: Nicht alle Lehrpersonen haben die für die Berufsbildung erforderlichen Diplome; sie haben zum Teil 30% tiefere Löhne als das Staatspersonal. Hier müssen rasch Lösungen gesucht und angeboten werden, damit wir diese Lehrpersonen nicht verlieren.
- 3. Zur Organisation: Eine Einbindung in die Lehrwerkstätte ist sicher aus administrativer Sicht sinnvoll. Aber die Schule für Multimedia und Kunst muss ihre spezifischen Eigenschaften, welche auch ihren guten Ruf gesamtschweizerisch ausmachen, behalten. Deshalb muss die Zukunft der Schule, sowie jetzt gerade die Planung des kommenden Schuljahres, unter Einbezug der gegenwärtigen Lehrpersonen erfolgen.

Und 4. Wie könnte es anders sein: «Bilinguisme», Zweisprachigkeit. Die Schule für Multimedia und Kunst wird kantonalisiert, sie wird neuorganisiert, in das Amt für Berufsbildung integriert. Wieso nicht jetzt die Chance packen, und die Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg leben? Der Bevölkerung zeigen, dass es dem Staatsrat ernst damit ist, die Zweisprachigkeit zu fördern? Wieder einmal werden wir Deutschsprachigen auf später vertröstet. Zuerst dies und dann das und dann vielleicht noch jenes und irgendwann einmal folgt dann die Einführung der Zweisprachigkeit. Ich

bedaure dies sehr und mir fehlt ein starkes Signal des Staatsrates, dass er etwas ändern und die Zweisprachigkeit fördern will.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die SP-Fraktion dem Dekret zu.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP*, *VE*). Le Titanic coule, sauvons l'EMAF! Tel aurait pu être le titre du message N° 104 qui nous est soumis ce matin. Fort est de constater que l'EMAF se trouve dans une situation critique et que si l'Etat ne prend pas à sa charge une école qui a fait ses preuves bien au-delà de nos limites cantonales, elle court à la catastrophe financière.

Le 12 décembre 2007, le Grand Conseil avait accepté une résolution relative à l'avenir de l'EMAF. Aujourd'hui, on nous propose d'acquérir le bâtiment de «La Timbale» ainsi que des équipements pour un montant total de 9,15 millions.

La pérennité de l'EMAF implique une intégration de cette école à l'Ecole des métiers de Fribourg. L'enseignement des multimédias et des arts qui est donné à Fribourg en fait une école reconnue. La place que prend de plus en plus les nouvelles technologies dans notre société ne nous permet pas de laisser échapper l'opportunité qui nous est offerte de placer une nouvelle fois notre canton à la pointe de l'enseignement. La scolarité 2008-2009 étant déjà commencée, c'est à partir de la rentrée 2009 que l'EMAF deviendra une école cantonale. Cela laisse du temps au Conseil d'Etat et à ses services de mettre en œuvre son application pour régler les détails concernant les enseignants à engager et de préparer la nouvelle rentrée scolaire, afin que tous les élèves disposent d'infrastructures adéquates et que tous ces problèmes d'ordre administratif soient réglés pour qu'ils puissent se concentrer sur leurs objectifs professionnels.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, entre en matière et soutiendra ce message tel que présenté par le Conseil d'Etat.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP*, *GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale».

Nous relevons que cette acquisition à 9,15 millions servira à pérenniser la formation des 150 apprentis en multimédia et, de surcroît, ce bâtiment est stratégiquement bien situé sur le Plateau de Pérolles. En améliorant encore son bilinguisme cette école, qui a déjà une bonne renommée et une formation attractive, sera en effet encore meilleure.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra, à l'unanimité, ce projet de décret.

Suter Olivier (*ACG/MLB*, *SC*). Le groupe de l'Alliance centre gauche acceptera à l'unanimité l'acquisition du bâtiment et des équipements de l'actuelle EMAF. L'école d'arts, une fois cantonalisée, pourra ainsi continuer à développer ses activités dans ses murs actuels, ce qui nous réjouit.

Le problème du contenant devant être résolu aujourd'hui par l'achat, que nous invitons également les col-

lègues des autres groupes à accepter, il reste pour nous à formuler quelques remarques en ce qui concerne le contenu.

L'EMAF propose des formations dans des domaines novateurs et pointus. L'école a formé ces dernières années de nombreux étudiants en multimédia, secteur d'où le canton de Fribourg dans ses filières de formation était absent jusqu'à aujourd'hui. Il faut reconnaître à M. Vögeli, l'actuel directeur et fondateur de l'école, le mérite d'avoir ouvert le canton à des enseignements nouveaux, enseignements qui sont au centre de nos modes de communication contemporains: images, images animées, internet. Il faut lui reconnaître aussi le mérite d'avoir mis sur pied un établissement et une formation de qualité.

Les membres de l'ACG tiennent à ce que la qualité de ce qui a été fait jusqu'à ce jour soit maintenue et développée. Ils ont conscience que le temps presse pour assurer la continuité de la vie de l'école et la rentrée 2009.

L'ACG invite donc le gouvernement à mettre rapidement en place les conditions qui permettront à la transition de se faire de la meilleure manière. On a entendu ce matin, de la part du commissaire du gouvernement, des éléments qui nous donnent des garanties dans ce sens.

L'ACG suggère entre autres au gouvernement d'élargir le groupe de travail qui a été récemment présenté aux membres de la commission. Il paraît important à notre groupe que des experts des matières enseignées, que des experts de ce type de formation soient amenés à faire part de leurs réflexions au sujet du présent et de l'avenir de l'école et que leur mandat porte, entre autres, sur des points tels que:

- évaluation de la situation actuelle de l'école (points faibles et points forts);
- propositions pour améliorer les points faibles;
- nomination de la doyenne ou du doyen;
- évaluation et nomination des professeurs;
- évaluation des locaux et des équipements.

Etant donné la spécificité des formations dispensées, il sera peut-être ou sans doute nécessaire pour cette évaluation de faire appel à certains experts extérieurs au canton.

L'ACG se réjouit qu'une séance d'information soit déjà programmée pour les professeurs. Il demande aussi à M. le Commissaire du gouvernement de tenir au courant les étudiants et leurs parents pour qu'ils soient rassurés par rapport à l'avenir de l'école.

A part cela, le groupe ACG serait ravi que la future école soit véritablement bilingue, à savoir aussi bien qu'étudiants que professeurs puissent s'exprimer dans leur langue respective. Ce serait un atout culturel pour le canton et une manière de mettre activement en place la vocation de pont entre les régions linguistiques. Qu'est-il prévu à ce niveau?

Pour terminer, d'un point de vue financier, le groupe ACG se réjouit que l'écolage des étudiants de l'école soit désormais ramené au même niveau que celui

des autres filières du secondaire supérieur, à savoir 260 francs par an à la place des 3000 francs actuels. Nous relevons également avec plaisir que les professeurs qui gagnaient jusqu'à présent environ 30% de moins que leurs collègues en donnant des cours qui duraient plus longtemps que leurs collègues du même niveau verront leur salaire évalué et indexé au barème de l'Etat.

Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE). Ich danke dem Staatsrat für die ausgezeichnete Botschaft und ich finde die getroffene Lösung der Kantonalisierung eine ausgezeichnete Lösung. Eine solche kantonale Schule ergänzt das Bildungsangebot Freiburgs in hervorragender Weise. Deshalb werde ich auch dem Kredit zustimmen.

Ich möchte lediglich einen Aspekt erwähnen: Es ist die Sprachenfrage. Ich muss gestehen, dass mich die Art, wie die Zweisprachigkeit in der Schule folgen soll, nicht befriedigt. In einer kantonalen Schule geht es darum, dass nicht nur grundsätzlich, sondern tatsächlich die Möglichkeit besteht, den Unterricht in beiden Amtssprachen zu besuchen. Ich habe Verständnis dafür, dass das nicht von heute auf morgen erfolgen kann, doch fehlt mir das klare Bekenntnis der Regierung, dass sie die Zweisprachigkeit in aktiver Weise verwirklichen will.

Der Hinweis der Regierung, dass es 10 Schüler braucht, um eine anderssprachige Klasse einzuführen, weil das das Reglement dies so vorsieht, ist sehr formalistisch und berücksichtigt den speziellen Charakter der Schule nicht. Stellen Sie sich vor: Bei einer Schülerzahl von höchstens 150, verteilt auf mehrere Klassen, wird es wohl noch sehr, sehr lange dauern, bis es einmal, vielleicht zufälligerweise, in einem Jahrgang genügend deutschsprachige Schüler haben wird, um eine eigene Klasse zu führen. Wir dürfen uns da keinen Illusionen hingeben.

Es ist zudem bereits mehrmals auch betont worden, dass es sich um eine spezielle, einzigartige, auf den Kunstunterricht bezogene Schule handelt. Ich bin der Meinung, dass die Schule diesen Charakter durchaus behalten darf und soll. Aber Deutschsprachige, die in diese Schule möchte, haben anders als in anderen Berufsbildungsbranchen nicht einfach die Möglichkeit, aus sprachlichen Gründen eine gleichartige Ausbildung, zum Beispiel in Bern, zu besuchen. Ich finde deshalb, dass diese Schule sich mehr als andere Bereiche der Berufsschulen dazu eignet und in besonderem Masse dazu aufgefordert ist, einen zweisprachigen Unterricht einzuführen, so wie dies zum Beispiel auch an der Ingenieurschule teilweise der Fall ist.

Ich fordere deshalb den Staatsrat auf, eine dem Charakter der Schule angepasste, innovative Form der Zweisprachigkeit – und warum nicht der Mehrsprachigkeit, gerade das Englische spielt ja in diesem Bereich eine grosse Rolle – einzuführen. Ich fordere ihn auf, einen entsprechenden Unterricht einzuführen und sich nicht mit formalistischen Vorbehalten aus der Pflicht zu nehmen.

Le Rapporteur. Je remercie tous les intervenants soutenant ce projet et ainsi la cantonalisation de cette nouvelle filière professionnelle.

Les remarques et les questions émises par les divers intervenants ont été aussi soulevées dans le cadre de la commission et toutes les réponses obtenues ont rassuré les membres de la commission, en particulier avec la nouvelle note complémentaire expliquant tous les aspects de la mise en place de la phase de la période transitoire en vue de la nouvelle année scolaire 2009. Par rapport à certains points qui méritent d'être signalés, le maintien des spécificités de l'école, comme déjà évoqué, sont bien sûr les clés du succès pour son avenir professionnel dans un monde des arts visuels en constante évolution et en fonction aussi des moyens techniques modernes qui évoluent très rapidement.

Par rapport à l'idée d'experts pour l'évaluation de séances d'information, tous ces points ont été soulevés dans le cadre de la commission. On a aussi des exemples d'autres écoles en Suisse romande, en particulier à ERACOM, qui fonctionnent aussi sur ces principes. Là, on peut laisser le commissaire du gouvernement nous expliquer d'autres détails dans la mise en place de la nouvelle structure rattachée à l'Ecole des métiers.

Concernant les réserves émises, en particulier sur l'aspect financier, nous avons reçu tous les rapports des commissions – comme cela a été évoqué par le commissaire du gouvernement – en vue de préciser le prix d'achat. J'imagine que les frais d'exploitation de ce bâtiment, qui a été entièrement rénové en 2004, sont tout à fait comparables aux autres bâtiments de l'Etat. Il faut dire que les intérêts du personnel ont été parfaitement pris en compte dans la cantonalisation de cette filière car, il faut l'admettre, des enseignants performants et compétents sont aussi synonyme d'une très bonne formation et dus au succès d'une formation professionnelle.

En ce qui concerne le bilinguisme, il a déjà été expliqué par le commissaire du gouvernement et je ne reviendrai pas en détail.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire.

Le Commissaire. Je remercie également toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien général à ce projet de décret important.

M. le Rapporteur a déjà donné quelques réponses et je me limiterai à quelques points.

Wenn ich zuerst auf die Frage der Zweisprachigkeit, des «Bilinguisme», eingehen kann, die vor allem von Frau Goumaz, von Frau Krattinger und von Herrn Boschung aufgenommen wurde und wo eben ein starkes Zeichen des Staatsrates erwartet wird: Ich möchte hier vielleicht folgende Ausführung machen. In einem zweisprachigen Kanton ist es richtig, dass grundsätzlich die Möglichkeit bestehen muss, dass die Ausbildung in beiden Amtssprachen erfolgen kann. Wir sind aber dazu angehalten, auch aus finanzpolitischen Überlegungen oder namentlich aus finanzpolitischen Überlegungen, dass wir hier eben doch nicht den Rahmen sprengen. Auch wenn es uns bewusst ist, dass die Zweisprachigkeit etwas kosten muss und etwas kosten darf.

Wir haben gewisse Rahmenbedingungen für die anderen Schulen, für die Berufsschulen generell, festgelegt: Wenn sicher gestellt ist, dass über eine längere Zeit grundsätzlich mindestens 10 Schülerinnen und Schüler deutscher Muttersprache die Ausbildung in der durch den Kanton übernommenen Schule durchführen wollen, dann könnte die Einrichtung eines zweisprachigen Unterrichts geprüft werden. Das Angebot eines deutschsprachigen Ausbildungsganges hängt also vom Schülerbestand ab. Ohne die Erfüllung dieser Minimalbedingungen wäre die Einführung eines deutschsprachigen Unterrichts finanziell nur schwer tragbar. Ich habe einleitend auch gesagt, dass ein Problem bezüglich der Sprachkompetenzen des Lehrpersonals besteht. Zur Zeit haben wir 30 Lehrerinnen und Lehrer, die an der EMAF angestellt sind und von diesen 30 sind alle französischer Muttersprache. Ich bin nicht sicher, ob diese Personen kurzfristig dann auch in der Lage wären, einen deutschsprachigen Unterricht si-

Ich möchte in diese Richtung anfügen, dass im Ubrigen die Konferenz der Direktorinnen und Direktoren der Berufsbildungszentren ein kantonales Konzept für die Zweisprachigkeit am Vorbereiten ist, das ab Schulbeginn 2009 umgesetzt werden kann. Mir scheint das doch ein wichtiger Aspekt zu sein. Dies damit man beispielsweise eine vermehrte Unterstützung für deutschsprachige Schülerinnen und Schüler bieten kann und damit man eben auch die deutsche Sprache vermehrt bei der Anstellung von Lehrpersonen berücksichtigt. Ich möchte Herrn Boschung kurz antworten: Er hat gesagt, es sei ein etwas formalistischer Ansatz. Ich gehe mit Ihnen einig; es ist ein formalistischer Ansatz. Wir müssen gewisse Rahmenbedingungen festlegen. Ich kann Ihnen aber versichern – auch als jemand, der für die Zweisprachigkeit sehr sensibilisiert ist -, dass ich gerne bereit bin, innovative Lösungen zu prüfen. Geben Sie uns aber jetzt in einer ersten Phase die Zeit, diesen Übergang sicher zu stellen und in einer zweiten Phase eben diese neuen Aspekte dann auch zu berücksichtigen und eventuell einen innovativen Ansatz zu finden.

J'ai un deuxième point qui a été soulevé par M^{me} la Députée Krattinger qui a parlé d'une certaine crainte concernant la qualité du bâtiment. Je signale que les experts qui ont fait les estimations ainsi que l'analyse ont confirmé que ce bâtiment est dans un très bon état et qu'il n'y aura vraisemblablement pas la nécessité de devoir faire des rénovations à court terme.

Pour les coûts de fonctionnement, je l'ai déjà dit en guise d'introduction, il y aura des coûts supplémentaires, par exemple moins de revenus pour l'écolage ainsi que l'adaptation des salaires des professeurs qui sont à peu près un tiers en-dessous du barème des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Alors là il y aura aussi un changement qui devra se faire.

M^{me} Krattinger et M. Suter ont aussi souligné l'importance de prendre en considération la situation un peu particulière des professeurs. Je l'ai dit très clairement et on l'a souligné également dans notre rapport complémentaire: nous sommes tout à fait disposés à réengager ou à engager ces professeurs dans la nouvelle école. Je dois vous le dire très franchement, on

a besoin de ces professeurs pour pouvoir assurer la continuité de l'école.

Enfin, pour terminer, une courte information ou une clarification pour M. le Député Suter. La séance d'information du 10 décembre aura bien évidemment lieu pour les professeurs, mais également pour les élèves et leurs parents. Si vous acceptez aujourd'hui le décret, M. Winkelmann, qui est dans cette salle, enverra tout de suite, dans les cinq minutes, l'invitation pour cette séance qui aura lieu le 10 décembre.

Avec ces quelques considérations, j'en ai terminé.

 L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Le Rapporteur. L'article 1 précise les objets d'acquisition, soit le bâtiment, le terrain et les équipements informatiques. Je n'ai rien d'autre à signaler.

Le Commissaire. Je n'ai rien à ajouter.

Adopté.

Art. 2

Le Rapporteur. Pour l'article 2, concernant le prix d'acquisition de l'immeuble, je vous rappelle une nouvelle fois qu'il y a eu plusieurs expertises provenant des services de l'Etat et d'experts privés. Pour ce pôle technologique situé sur le Plateau de Pérolles, je peux considérer que le prix d'acquisition de l'immeuble et du terrain de 7,6 millions est tout à fait correct.

Pour l'acquisition des équipements et du matériel de 1,4 million de francs, durant toute l'année 2008, il y a eu à trois reprises un inventaire des équipements informatiques effectué par des experts privés et des services de l'Etat. Donc, le prix pour l'équipement et le matériel est accepté pour 1,4 million de francs.

Je rappelle également que dans le protocole d'accord d'octobre 2008 sont précisées les compétences entre la direction actuelle de l'EMAF et les services de l'Etat: que jusqu'au 29 août 2009 aucun autre équipement informatique ne soit acquis à des prix inconsidérés sans l'approbation des différents partenaires.

Avec ces considérations, je vous prie d'accepter l'article 2 tel qu'indiqué.

Le Commissaire. Une toute brève information concernant les 150 000 francs:

- 50 000 francs seront utilisés pour les frais d'acquisition, frais de notaire, inscription au RF, etc.;
- 100 000 francs seront affectés aux frais informatiques, notamment à la mise au standard de l'Etat, les updates, etc.
- Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. L'article 3 précise la méthode de financement de cet achat qui ressort de ce message. Je n'ai pas d'autres remarques.

Le Commissaire. Je vous informe que vous avez déjà accepté dans le cadre du budget 2009 un montant de 9,4 millions de francs et de 940 000 francs pour les amortissements.

Adopté.

Art. 4

Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. L'article 5 précise uniquement que le présent décret est soumis au référendum facultatif, donc financier facultatif. Pour les considérants, je n'ai pas d'autre remarque.

Adoptés.

Deuxième lecture

ART, 1, 2, 3, 4, 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Confirmation de la première lecture.

Vote final

Le Président. Je vous rappelle que cet objet doit être adopté à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par 56 membres au moins.

 Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/ CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/ CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/ SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/ SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Re-

pond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 89.

Projet de décret N° 105 relatif à la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises¹

Rapporteur: Rudolf Vonlanthen (*PLR/FDP*, *SE*). Commissaire: Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Récusation

Le Président. Avant l'entrée en matière, je vous rappelle la teneur des articles 56 et 57 de notre loi sur le Grand Conseil concernant la récusation.

Art. 56 Récusation

1. Lors des séances du Grand Conseil et de ses organes, un membre du Grand Conseil s'abstient de participer à la discussion et au vote si l'objet traité intéresse à titre privé et de manière particulière

...

d) une personne morale ou une autre institution de droit privé ou de droit public envers laquelle il se trouve dans un rapport de dépendance, notamment parce qu'il en est le conseil, qu'il siège dans un de ses organes, ou qu'il y exerce une fonction dirigeante.

Art. 57 Procédure

- 1. La personne qui se trouve dans un cas de récusation avise sans retard la présidence du Grand Conseil ou de la commission et en indique le motif. Elle quitte la salle de séance pour la durée de l'examen de l'objet concerné, après l'annonce de la présidence à ce sujet.
- 2. La récusation est consignée au rôle ou au procès verbal.

Mesdames et Messieurs les Députés, je devais le relever. Dès lors, je demande à Mesdames et Messieurs les Députés qui sont dans ce cas de figure, de bien vouloir venir s'annoncer auprès de M^{me} la Secrétaire générale et de bien vouloir quitter la salle pour quelques instants.

Il s'agit de MM. Edgar Schorderet, Christian Bussard, Jean-Denis Geinoz, Jacques Crausaz, Hans-Rudolf Beyeler, Jean-Pierre Thürler, Roger Schuwey, Pascal Andrey et Jean Bourgknecht.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission parlementaire a examiné avec attention le projet de décret vous proposant l'octroi d'un montant de 25,21 millions pour le renouvellement des installations de remontées mécaniques de nos Préalpes. Il s'agit de la part d'un programme de 58 millions, dont la charge est répartie entre l'Etat, les communes et les économies privées. A l'unanimité, la commission vous propose l'adaptation de ce décret. Un engagement des collectivités publiques dans la réalisation de l'infrastructure du tourisme, notamment dans le domaine des transports terrestres et lacustres, est une constante dans la politique de l'Etat.

Das vorliegende Dekret entspricht den technischen und gesetzlichen Anforderungen, welche die notwendigen Verbesserungen in den Stationen La Berra, Charmey, Jaun, Moléson und Schwarzsee bringen sollen. Die Kommission ist von der Dringlichkeit überzeugt. Diese Investitionen sind nicht nur für die Wirtschaft unabdingbar und um Arbeitsplätze zu erhalten und neue zu schaffen, sondern auch um die Regionen zu retten. Im Besonderen das Jauntal ist auf diese touristische Attraktivität angewiesen. Ohne Sommer- und Wintertourismus können gewisse Regionen früher oder später vom Aussterben bedroht sein.

Mais l'impérieuse nécessité technique ou légale ne suffit pas à justifier un engagement financier des collectivités en faveur des projets de sociétés privées. Encore faut-il qu'ils répondent à un intérêt général. Sous ce dernier aspect, la Commission est d'avis que l'intervention de l'Etat s'impose pour améliorer d'une part, la qualité de l'offre touristique fribourgeoise qui fait partie des conditions cadres du développement de ce secteur de notre économie. Il s'agit, d'autre part, de permettre à notre offre touristique de rester compétitive dans un climat de concurrence très sélectif. Il s'agit enfin de tenir compte du rôle social au sens large que joue le maintien d'une offre de proximité pour toute notre population.

Bezüglich der technischen und gesetzlichen Anforderungen: Man kann sich fragen, ob im Sinne der Bewertung des Staatsrates und der verschiedenen Fachleute die Sesselbahnen anstelle von Skiliften unentbehrlich sind. Die Kommission ist der Meinung, dass die Sesselbahnen unbedingt entstehen und die Skilifte ersetzt werden müssen. Das vor allem aus drei Gründen:

Même si la tendance est au réchauffement climatique de la planète, personne ne peut prédire l'avenir avec certitude. Ces dernières années, le climat évolue comme la bourse, dans une instabilité constante. On m'a dit qu'il y a cent ans, à Charmey, les vaches broutaient de l'herbe au mois de janvier. Dans l'incertitude, il faut rester mobile et s'apprêter à l'adaptation de l'offre hivernale et estivale, aux possibilités offertes par les humeurs du climat. Des exigences de mobilité imposent tout naturellement le choix d'un télésiège.

Renforcer l'offre estivale. L'incertitude sur l'évolution climatique est réelle. En conséquence, il est opportun d'améliorer l'offre d'été pour la prolonger en automne ou au printemps s'il est nécessaire, et de mettre à disposition de nos hôtes et sportifs des activités quel que soit l'état d'enneigement.

¹ Message pp. 2481ss.

Le télésiège répond à des situations changeantes et imprévisibles, et permet aux stations l'adaptation et la mobilité souhaitable.

La diversité de l'offre hivernale. La monoculture du ski alpin fait partie du passé. En hiver, nos sites ne sont plus réservés aux seuls skieurs. De plus en plus, on observe une augmentation de la clientèle de personnes qui veulent goûter aux joies de la neige et à la beauté des montagnes, au bon air par la randonnée, la luge, les raquettes, etc. Il convient donc aussi de permettre l'usage des remontées mécaniques au plus grand nombre, ce que permettent des installations suspendues qui répondent mieux au souhait de la clientèle.

Ainsi, sur le plan technique, au-delà des problèmes de vétusté et d'exigences légales, le choix du télésiège pour remplacer les installations existantes est un choix judicieux. Sur ce point, la Commission partage le constat du Conseil d'Etat.

Deuxième point: l'engagement de la collectivité publique dans un domaine relevant de l'économie privée. La Commission s'est posé la question de l'opportunité d'une aide de l'Etat dans une industrie qui relève normalement de l'économie privée. A ce propos, elle partage les considérations du Conseil d'Etat. Une intervention de la collectivité s'impose pour les raisons politiques, économiques et sociales.

Enfin, d'une manière générale, le budget des vacances et des loisirs ne s'améliore plus. Les destinations de proximité, été comme hiver, retrouvent leur attractivité. En politique générale, même si la limite n'est pas toujours aisée à définir, notre canton s'est toujours efforcé, même avec de maigres moyens, de créer des conditions favorables à la prospérité par la réalisation d'infrastructures favorables au développement, partant du bien-être de la population. En créant en 1972, le fonds d'équipement touristique, le Grand Conseil a mis en pratique cette volonté de développer notre économie non seulement fondée sur l'industrie et l'agriculture, mais aussi sur le tourisme. La proposition de ce décret est l'illustration de cette politique constante. An dieser Stelle möchte ich den Solidaritätsgedanken gegenüber den Randregionen und den ländlichen Regionen in unserem Kanton einbringen. In unseren Voralpen ist der Tourismus praktisch die einzige Einnahmequelle. Man muss hier von Chancengleichheit sprechen.

L'appréciation économique. Il y a lieu de constater que la concurrence est très vive dans le domaine du tourisme. L'offre s'améliore partout en quantité et en qualité. Notre canton ne peut rester en retard dans ses équipements et son offre. En effet, le développement de la mobilité douce, du tourisme vert, permet au canton de jouer un atout parfaitement adapté à la demande. Pour la randonnée hivernale et estivale, on peut citer entre lacs et montagnes des sites dans des espaces bien conservés. Ceci répond idéalement aux aspirations d'une clientèle potentielle croissante. Comme les bateaux sur nos lacs, les remontées mécaniques viennent renforcer l'attractivité des moyens que la nature nous a donnés et l'histoire légués.

Dans le domaine de la compétitivité, j'ajoute une réflexion, il est fou d'être sage tout seul! Ainsi, dans les pays voisins, France et Autriche, la collectivité prend tout en charge, voire en grande partie les financements des équipements touristiques, ce qui rend les sociétés d'exploitation très compétitives dans l'offre internationale. Notre Etat doit aussi tenir compte de cette situation s'il veut que le tourisme suisse garde sa place dans le marché international. La proposition du Conseil d'Etat comporte une connotation sociale au sens large que partage la Commission. Ainsi, il est juste d'offrir à tous, et non seulement aux skieurs, la possibilité d'accéder à nos magnifiques sites du Moléson, des Gastlosen, de La Berra ou du Kaiseregg, été comme hiver.

Andererseits ist es eine Tatsache, dass bei weitem nicht alle Familien die finanziellen Mittel aufbringen können, um Sportferien in Zermatt oder Grindelwald zu machen. Ferien, mit denen man noch helfen würde, Verkehrsstaus zu produzieren, welche sicher nicht umweltfreundlich sind. Für die ganze Bevölkerung sind die touristischen Perlen in unserer Nähe äusserst interessant, aber auch für die gerngesehenen Gäste aus den Nachbarkantonen.

L'aide de la collectivité permet aux sociétés d'exploitation de pratiquer des prix sociaux et de rendre l'offre accessible au plus grand nombre de nos habitants. En raison des motifs qui précédaient, la Commission a approuvé à l'unanimité la proposition du Conseil d'Etat. La Commission a également accepté, dans la forme, le décret proposé avec l'interrogation et le souhait transmis au Conseil d'Etat de ne pas rester trop rigide dans la mise en œuvre du programme proposé.

Es ist grundsätzlich richtig, dass der Staatsrat und nicht der Grosse Rat für das Realisierungsprogramm zuständig ist. Eine aussergewöhnliche Situationsveränderung zum Guten oder zum Schlechten kann aber bis ins Jahr 2014 plötzlich eintreten. Wir denken an einen Mastbruch, Terrainsenkungen oder anderes. Aber auch durch zufälliges Glück, durch das eine Station das nötige Geld früher finden würde. Hier gilt es vernünftig zu sein und die Möglichkeit zu haben, solche Projekte vorzuziehen. Nach dem Motto: Lieber Projekte fördern, statt an Verfahrenstechniken festzuhalten.

Se fiant à l'engagement du Conseil d'Etat de rester souple dans l'application du programme et de ne pas freiner les réalisations, la Commission a renoncé à déposer un amendement par lequel elle souhaitait que le Conseil d'Etat soit responsable de l'exécution du programme. La Commission a pris acte de cet engagement.

Schlussendlich darf man nicht übersehen, dass in Artikel 4 eine Auszahlung der Gelder an sehr strenge Vorschriften und Konditionen gebunden sind.

Und zu guter Letzt: Auch wenn der Staat zu 49% und die Gemeinden und Regionen mit minimum 17% helfen, müssen doch die Gesellschaften und die vielen Privaten noch Grosses leisten, um das angestrebte Ziel erreichen zu können.

In diesem Sinne ist die Kommission einstimmig für Eintreten auf den Inhalt und die Form und wir bitten Sie, sehr geehrte Damen und Herren Grossräte, das Gleiche zu tun.

Kuenlin Pascal (*PLR/FDP*, *SC*). La Commission des finances et de gestion a examiné ce projet de décret en date du 19 novembre dernier. La Commission fait les deux remarques suivantes.

Elle a pris note de l'urgence de ce dossier due notamment à la date d'échéance de certaines concessions d'exploitation.

Deuxième remarque, la CFG a également bien pris note que chaque projet de renouvellement d'installations devra d'abord faire la preuve qu'il est en mesure de rassembler les fonds de tiers avant d'engager les subventions cantonales. Par «fonds de tiers», nous entendons bien évidemment les autres collectivités et éventuellement les privés. En fin de discussion, nous avons abordé la question de l'indexation du coût du projet. Etant entendu que ce projet est relativement spécifique sous l'angle technique, il n'a pas été possible au Conseil d'Etat de donner des informations plus précises quant aux critères d'indexation qui seraient pris en considération. Cela étant, la Commission délègue la compétence au Conseil d'Etat pour trouver la meilleure solution pour fixer ces critères d'une manière équitable.

Sous réserve de ces remarques, la Commission des finances et de gestion vous encourage, sous l'angle financier, à entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Le projet de décret pour le renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises a suscité un assez grand intérêt, également dans les médias. Je suis très content de pouvoir maintenant éclaircir l'un ou l'autre point et de souligner l'enjeu important du projet pour le canton de Fribourg, sa population et son économie.

M. le Rapporteur l'a dit, le subventionnement est très important, notamment sous trois aspects.

Premièrement, pour la promotion du tourisme fribourgeois et sa compétitivité.

Deuxièmement, pour assurer une offre adéquate à la population fribourgeoise, de pouvoir se ressourcer dans la région des Préalpes fribourgeoises; comme chez nous, les Alémaniques disent volontiers: Um dieses Naherholungsgebiet, dass wir hier in unserem Kanton haben, auch aktiv zu nutzen.

Troisièmement, pour la prospérité des régions périphériques du canton.

Nous vous proposons le soutien d'un paquet de six projets. Les sociétés se sont déclarées prêtes à investir environ 58 millions de francs pour la réalisation de six projets. Le télésiège de Brand – La Berra, le télésiège Charmey – Vounetz, le télésiège de Jaun – Gastlosen, le téléphérique Plan – Francey – Moléson, le télésiège Moléson – Les Joux – Plan-Francey et le télésiège Schwarzsee – Kaiseregg.

Les coûts effectifs ont été réexaminés par des experts techniques, mandatés par le comité de gestion du fonds d'équipement touristique et ces coûts effectifs ont été estimés à 52 millions de francs seulement. Les garages pour les chenillettes, les systèmes de caisses, le goudronnage du parking, ou encore l'épuration des eaux, par exemple, ont été exclus des investissements subventionnés. De plus, le comité de gestion du fonds d'équipement touristique a déduit un rabais de 5% sur les montants retenus, en partant de l'idée que les sociétés pourront faire valoir dans leurs commandes une certaine économie d'échelle. Vous voyez là aussi l'avantage de ce paquet pour pouvoir réaliser aussi une économie d'échelle. Le Conseil d'Etat vous propose

que l'Etat prenne en charge 49% de ce montant de 52 millions de francs, soit le soutien maximal tel qu'il est prévu dans la loi sur le tourisme; en termes absolus, cela veut dire un montant du 25,21 millions de francs. Je vous ai parlé de ce paquet de six projets. Il y a certainement quelques-uns qui poseront la question: pourquoi n'y a-t-il pas de projet du district de la Veveyse, les Paccots étant un pôle touristique cantonal? Cette question a été discutée de manière intensive avec les responsables de cette région. La réponse est claire: les Paccots n'ont pas de projets mûrs et Rathvel, qui doit réaliser prochainement un déplacement du skilift pour un coût d'environ 500'000 francs, renonce à l'aide extraordinaire pour éviter entre autres de devoir intégrer la propriété de ses installations dans la société d'économie mixte. Mais ces stations auront bien évidemment la possibilité de déposer une demande au fonds d'équipement touristique pour un soutien via l'aide

Pourquoi venir avec un tel paquet maintenant? Je dois vous dire que le paquet de financement vous est soumis avec une certaine urgence, parce que les concessions échoient prochainement. En 2009, 3 concessions vont échoir: Berra, Jaun et Moléson – les Joux. En 2011, ce seront les téléphériques de Moléson et Schwarzsee. En 2014, il y aura le télésiège de La Berra et en 2016, Charmey. Sans le renouvellement, les installations doivent être fermées. Par exemple, les concessions fédérales ne laissent pas de marge de manœuvre. Pour les concessions dites intercantonales, une prolongation pour une période limitée est néanmoins possible si les sociétés sont à même de démontrer clairement que le renouvellement est prévu dans un délai raisonnable, ce qui est ici le cas. Si le décret n'est pas accepté rapidement, cela aura comme conséquence que le téléphérique de Moléson devra être fermé à la fin 2011, ce qui serait une vrai catastrophe pour le tourisme fribourgeois.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, la question centrale: pourquoi une aide extraordinaire de l'Etat? J'aimerais souligner que le renouvellement des remontées mécaniques représente un exemple fort intéressant d'un partenariat privé-public. L'Etat vient seulement subsidiairement. Il y a tout d'abord les sociétés, mais également les régions qui ont été d'accord de relever ensemble ce défi important. M. le Rapporteur l'a dit, dans d'autres régions, c'est l'Etat qui prend en charge tous les coûts ou une part beaucoup plus élevée des constructions des remontées mécaniques. Le soutien financier du canton est donc indispensable pour la réalisation des différents projets. Il ne faut pas se leurrer. Sans aide extraordinaire, il y a fermeture des stations. Mais une fermeture ne serait pas défendable du tout. En tant que ministre de l'économie et de l'emploi, responsable également de la politique touristique, un tel scénario serait absolument catastrophique et cela sous deux aspects. Premièrement, sous l'aspect de l'offre. Sans la pérennité des infrastructures de base, le maintien et l'amélioration de l'offre touristique ne seraient plus possible. Le sport à l'école, notamment les cours de ski, devrait être réalisé encore plus souvent dans d'autres régions avec des conséquences financières non négligeables pour les communes. Ce qui serait déplorable c'est que nous, les Fribourgeoises et Fribourgeois, notamment les personnes âgés qui forment une

fraction de la population de plus en plus importante, ne pourrions plus profiter d'un espace de détente de proximité. Excepté cet aspect de l'offre, il y a quand même l'aspect économique. Selon l'étude de M. le Professeur Levrat de la Haute école de gestion de Fribourg, la fermeture des stations fribourgeoises auraient comme conséquences un manque à gagner d'environ 17 millions par an, en termes d'effet direct, et d'environ 28 millions par an, en termes d'effet indirect. Les investissements auront des effets positifs également sur l'économie touristique et la collaboration entre les sociétés et les régions. Vous avez pu lire dans l'article 4 du décret que le Conseil d'Etat vous propose de définir des conditions claires. Ce qui doit nous intéresser particulièrement, c'est la dernière condition, c'est-àdire que la collaboration entre les stations doit être améliorée. C'est la raison pour laquelle un concept de promotion des Alpes fribourgeoises doit être finalisé et envoyé au Conseil d'Etat jusqu'à la fin 2009.

Je me permets de faire une appréciation générale en guise de conclusion.

Premièrement la multifonctionnalité hiver-été. L'avantage particulier de ce présent paquet est l'ouverture pour le tourisme d'été. Les nouvelles installations donneront la possibilité aux stations touristiques de se diversifier et, vu le changement climatique qui ne peut pas être nié, de profiter d'une offre plus grande en été.

J'aimerais faire une deuxième remarque concernant la rentabilité des installations. On a pu lire des craintes par rapport à la rentabilité des installations. Je le dis de manière très claire. Pour certaines stations, il ne sera certainement pas très facile de pouvoir rentabiliser les installations, mais je suis convaincu que les responsables qui relèvent le défi avec beaucoup d'enthousiasme arriveront à trouver de l'argent pour pouvoir investir sans devoir d'avantage s'endetter. Il ne faut pas le négliger, avec le développement de l'offre d'été, la rentabilité sera de plus améliorée. En d'autres termes, je ne suis pas pessimiste du tout en ce qui concerne la rentabilité

Encore une troisième remarque concernant la collaboration entre les sociétés. Il a été écrit et discuté d'une fusion des sociétés. Je dois vous dire ici que cette fusion est illusoire et n'apporterait pas grand-chose. Cependant, la réalisation de ce renouvellement aura une conséquence importante pour la collaboration entre les sociétés et la mise à disposition d'une offre intéressante et cohérente de la destination Préalpes fribourgeoises. Concrètement, la société d'économie mixte sera propriétaire des installations, qu'elle devra mettre à disposition des différentes sociétés qui les loueront. L'association de remontées mécaniques fribourgeoises, le président ici présent pourra en dire d'avantage, est en train de mettre en place les bases pour un projet de nouvelle politique régionale, avec lequel une innovation dans l'offre et le marketing des Préalpes fribourgeoises pourra être réalisée.

Zusammenfassend, meine Damen und Herren, möchte ich Folgendes sagen: Die 25 Mio. Franken ausserordentliche Hilfe für die Erneuerung der Bergbahnen ist sehr gut investiertes Geld. Diese Unterstützung der Seilbahngesellschaften und der Regionen stellt einen wichtigen Beitrag für die Stärkung des Freiburger Tou-

rismus dar. Das Dekret integriert sich übrigens auch gut in die Vision 2030 und in die Strategie für den Freiburger Tourismus, welche auf eine Stärkung der Wettbewerbsfähigkeit des Freiburgerlandes abzielt, den sanften Tourismus besonders fördern will und eine Valorisierung der natürlichen Ressourcen, des natürlichen Umfelds, namentlich der Regionen begünstigen soll

Il faut que j'ajoute deux remarques complémentaires qui sont tout de même importantes. Premièrement, le problème des marchés publics. Vous avez pu lire dans la presse que la société du Moléson a déjà entrepris certaines démarches en vue du renouvellement du téléphérique de cette station. Cette initiative a provoqué quelques irritations dans certains cercles qui pourraient être concernés, notamment les ingénieurs et architectes de la région, et une lettre a d'ailleurs été adressée aux autorités cantonales, au préfet et à la DAEC. J'aimerais prendre position comme suit.

Le renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises sera confié à une société d'économie mixte qui sera constituée très rapidement, fin 2008 ou tout début 2009, et comprendra aussi dans son Conseil d'administration des représentants de l'Etat, quatre personnes. Il reviendra à cette société d'économie mixte de déterminer comment seront entrepris les travaux et à qui ils seront confiés. Ce faisant, la société d'économie mixte devra agir dans un cadre légal strictement respecté, notamment en ce qui concerne aussi la question des marchés publics. Les autorités cantonales, par leur représentation au sein de la société d'économie mixte, veilleront tout particulièrement à ces questions. Selon le modèle choisi pour la construction des installations, des analyses juridiques seront effectuées pour éclaircir la situation du point de vue du droit des marchés publics. En résumé, il est clair que c'est la société d'économie mixte qui deviendra la propriétaire des installations et qui se doit d'assurer leur construction. C'est donc elle qui sera responsable de la légalité et de la bonne tenue de l'exécution des projets. J'insiste que la problématique doit être claire avant de continuer la procédure.

Une deuxième remarque concerne la question de l'échelonnement et de l'indexation, question notamment soulevée par la Commission des finances et de gestion. Bien entendu, le paquet des renouvellements ne peut pas être réalisé immédiatement dans son intégralité. Les subventions cantonales subsidiaires ne peuvent être allouées que dans le respect du plan financier et des budgets. Alors M. le Rapporteur, je dois quand même le dire très clairement: la souplesse du Conseil d'Etat est assez limitée dans ce contexte. Un échelonnement de la réalisation est dès lors indispensable selon l'analyse du comité de gestion du fonds d'équipement touristique. La priorité doit être donnée aux stations qui disposent d'une concession fédérale qui arrive à échéance et ne peut pas être renouvelée. Dans ce contexte, il coule de source que le premier projet à réaliser doit être le projet de téléphérique du Moléson. Il doit pouvoir commencer tout de suite. Pour la législature actuelle, il n'y a pas d'autres possibilités. Vous avez accepté un million de francs pour le budget 2009. Pour le plan financier 2010, nous avons prévu trois millions et pour 2011, également trois millions

de francs. Au-delà de ce projet de Moléson, il n'y a pas de marge de manœuvre. Au début de la prochaine législature, c'est-à-dire 2012–2013, les autres projets pourront être réalisés: le télésiège des Joux-Moléson clôturant le paquet des renouvellements puisque sa construction est prévue pour 2014 et 2015.

Concernant l'indexation, je peux faire ici la déclaration suivante. A cause de cet échelonnement dans la réalisation et pour éviter une pénalisation des sociétés qui ne peuvent pas réaliser leurs projets tout de suite, le Conseil d'Etat propose d'introduire une clause d'indexation des montants alloués par l'intermédiaire de l'article 3 alinéa 3. Pour l'instant, il n'est pas possible de donner plus de détails concernant cette indexation compte tenu de la nature des projets. En effet, le renouvellement implique des travaux de construction proprement dits, par exemple les gares de téléphériques, qui peuvent être indexés selon les règles habituelles. Or, les projets prévoient également et principalement l'acquisition d'équipements spécifiques, comme les équipements électromécaniques, dont l'indexation du coût répond à des critères particuliers qui n'ont pour l'heure pas pu être évalués. Une remontée mécanique n'est ni un bâtiment, ni une route. Plutôt que de formuler une clause d'indexation inadaptée dans le décret, le Conseil d'Etat a donc préféré s'en remettre à une analyse approfondie de ces questions qui aura lieu ultérieurement sur la base des données claires et fiables, récoltées notamment auprès des constructeurs. Compte tenu des montants engagés et des conséquences que pourrait avoir une indexation erronée des coûts, non seulement pour les stations concernées, mais également pour le budget de l'Etat, le Conseil d'Etat vous propose de lui confier la charge d'établir précisément la clause d'indexation, laquelle pourra être différenciée selon les montants à investir. Néanmoins, après discussions avec la Direction des finances, je peux vous confirmer que l'indexation sera basée sur le mois d'octobre 2008, comme valeur de référence pour les indices à déterminer.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous propose, compte tenu de ces explications, de ne pas concrétiser ce point dans le décret et de laisser au Conseil d'Etat la liberté de trouver une solution raisonnable dans le cadre d'une ordonnance.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous prie dès lors de bien vouloir accepter le projet de décret.

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière et je vous signale que je suis saisi d'une *demande de renvoi au Conseil d'Etat* présentant un nouveau décret avec les éléments suivants:

- respecter des priorités d'investissements,
- se limiter à des investissements dans des stations d'importance cantonale,
- donner des plans d'investissements détaillés et une étude sur la viabilité économique des sociétés,
- régler les questions de soumission des projets à la loi sur les marchés publics,

 informer sur les conséquences écologiques et économiques des projets et de leur application,

concernant le Grand Conseil Conseil, appliquer correctement les règles de récusation lors de la composition et les travaux de la Commission.

Mutter Christa (*ACG/MLB*, *FV*). Je pense qu'il faut d'abord mener le débat d'entrée en matière et après seulement le débat sur le renvoi.

Le Président. J'ai annoncé que j'ouvrais la discussion sur l'entrée en matière et que j'étais saisi de votre demande de renvoi. Je vous cède la parole. Je vais ensuite ouvrir la discussion. Les députés qui sont intéressés à prendre position sur cette demande de renvoi s'expriment, ensuite je ferai un vote. Est-ce qu'on renvoie? Est-ce qu'on ne renvoie pas? Ensuite, si votre demande de renvoi est acceptée, ça s'arrête là. Mais si votre demande de renvoi est refusée, nous continuerons l'entrée en matière en passant la parole à tous les groupes. Cela ne sert à rien de faire toute l'entrée en matière pour ensuite quand même revenir en arrière.

Mutter Christa (*ACG/MLB*, *FV*). Je précise que j'interviens à titre personnel et non pas au nom de mon groupe. Je *demande le renvoi* de ce décret au Conseil d'Etat pour les six raisons suivantes.

Ce décret est un décret d'arrosoir sans distinction des priorités d'investissements, en voulant subventionner au maximum tous les projets de remontées gruériennes et singinoises, sans distinction de leur importance, leur viabilité ou leurs conséquences économiques et environnementales.

Deuxièmement, le décret présenté est un paquet sans transparence suffisante. Le Conseil d'Etat a refusé la publication d'une étude qui traiterait de l'importance économique des installations. On nous a présenté un seul chiffre. On peut douter de la qualité de cette étude Levrat. A défaut, je demanderais qu'on donne cette étude au moins à la Commission qui l'a demandée, je crois, en vain.

Troisièmement, le décret soutient des sociétés isolées qui refusent la fusion recommandée pourtant par une étude qui, elle, est bel et bien publique. Il refuse la collaboration en une seule société qui serait la seule solution pour leur survie économique à long terme. Ce refus laisse craindre que les investissements seront payés par le canton et les communes en grande majorité, et que quelques années après, des actions de sauvetage seront demandées. Ces actions coûteront très cher, encore une fois à la main publique. La longue agonie sous perfusion publique sans fin du Schwyberg en est une bonne illustration. Regardez du côté des grands cantons touristiques. Les remontées mécaniques se trouvent également en face de problèmes, même si elles ont quelquefois moins de problèmes d'aménagement que les remontées fribourgeoises, mais un financement cantonal y est tout simplement exclu. Ces stations cherchent donc des solutions de fusion et de collaboration en réseaux que les sociétés fribourgeoises refusent tout simplement.

Quatrièmement, le décret ne tient pas du tout compte de toutes les autres conséquences de ce financement

public. Les investissements en canons à neige suivront. Le trafic automobile augmentera, car certaines de ces remontées ne sont pas accessibles en transports publics et il y aura d'autres installations déjà annoncées. Nous avons ainsi appris ce week-end que la station du Lac-Noir veut installer une piste de luge d'été. Ce sont des installations sur pilotis mécaniques, des bandes mécaniques dans le paysage, qui ont des conséquences environnementales nettement plus prononcées que les téléphériques et les télésièges que l'on veut construire ou renouveler. De plus, elles sont assez dangereuses. En effet, elles ont été le théâtre de plusieurs dizaines d'accidents graves ces dernières années dans les pays alpins. Est-ce que c'est cela l'ouverture pour le tourisme d'été que nous voulons? En regardant de plus près ces différents projets, on voit très bien qu'il n'y pas de concept pour le tourisme d'été, mais que cet argument est un argument surtout verbal pour faire passer les installations qui serviront surtout aux sports d'hiver. J'en veux pour preuve, les nombreux télésièges qui ont été construits avec ce même argument dans des stations avec une desserte beaucoup plus dense et qui ne fonctionnent surtout pas en été, car il n'y a pas une demande suffisante, car on n'a pas fait un concept de tourisme d'été, et cela dans des régions touristiques beaucoup plus développées que les Préalpes fribourgeoises.

L'argument avancé selon lequel les écoles qui auraient besoin de ces installations n'est pas pertinent du tout! Un bon nombre d'écoles renoncent déjà aujourd'hui aux journées de ski. Si ces journées ont quand même lieu, une bonne partie des enfants n'opte plus pour le sport alpin. Finalement, les écoles qui choisissent de faire ces journées de ski ne choisissent plus forcément les stations régionales auxquelles elles servent d'arguments ici. Avec trois stations cantonales, l'offre nous paraît tout à fait suffisante.

Cinquièmement, la société de Moléson a réalisé très tardivement: oups, notre concession arrive à échéance, il faut qu'on presse un peu les députés! Cette société s'est lancée dans un bricolage avec la loi sur les marchés publics. Les explications de M. le Commissaire du gouvernement ne disent pas la même chose que les prises de position des sociétés. C'est donc une question qu'il faut absolument résoudre. Je voudrais qu'on règle cette question de marché public avant d'accorder des prêts théoriquement remboursables. L'urgence est une précipitation à laquelle la société de Moléson nous soumet. Je suis d'accord d'accorder des subventions à des sociétés d'importance cantonale qui présentent un plan d'investissement détaillé et qui nous soumettent un projet de collaboration en une seule société. Je ne suis pas d'accord de voter à l'aveugle 25 millions sans information et sans justification suffisante. Je vous prie de retourner ce paquet au Conseil d'Etat pour qu'il nous soumette un nouveau décret. Je propose de nous soumettre d'abord un décret bien argumenté pour les téléphériques du Moléson. On pourra également respecter les règles de récusation à la Commission déjà. Je vous dis que si ce renvoi est refusé, je voterai personnellement non à ce décret, même si je peux approuver certains de ces investissements. Je vous informe aussi que si ce renvoi est refusé, un référendum parlementaire est d'ores et déjà en préparation pour permettre le vote populaire. Le référendum obligatoire a été empêché avec un montant qui arrive par hasard juste en dessous de la limite légale.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). En mon nom personnel, je soutiens cette demande de renvoi et je vais essayer d'être bref. J'ai trois points à relever. Si on refuse ce décret, on parle des catastrophes, on nous annonce des fermetures, bref on nous met sous pression. Normalerweise, Herr Staatsrat, kenne ich Sie als Sonntagsprediger der nachhaltigen Entwicklung. Sie haben sich heute als Kapuzinerprediger, der uns ein ökonomisches Höllenfeuer verspricht, mit 17 Mio. für den Ablass, präsentiert. Ich finde das schade.

Ich meine, das Dekret hat einige Lücken und es ist nicht sorgfältig vorbereitet. Sie sagen selbst, Herr Staatsrat, die Rentabilität wird nicht einfach sein, aber sie seien nicht pessimistisch. Das heisst aber auch: Sie sind nicht optimistisch. Und man müsste optimistisch sein können, wenn man 25 Mio. ausgibt oder verspricht. Ich bin einfach nicht sicher, ob wir unserer Sorgfaltspflicht als Parlament hier nachkommen und nachgekommen sind. Deshalb unterstütze ich den Rückweisungsantrag und ich wage die Frage, warum man uns nicht einfach «Moléson» allein bringt. Das ist wirklich dringend, der Rest ist nicht so dringend. Der wird auf jeden Fall für die nächste Legislatur sein. Jetzt schon öffnen wir das Fenster und werfen 25 Mio. hinaus, ohne sicher zu sein, ob irgendetwas zurück kommt. Das ist nicht sorgfältig gearbeitet.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). J'interviens aussi à titre personnel pour dire que je ne suis pas foncièrement opposé à des investissements dans le domaine des remontées mécaniques, mais que par contre, je trouve que ce décret contient beaucoup trop de lacunes et que compte tenu de l'importance du montant en jeu, je soutiendrai aussi la proposition de renvoi pour avoir des informations ou un nouveau décret avec des informations complémentaires.

Quelles sont les critiques que je fais à ce décret? Premièrement, le message du Conseil d'Etat met en exergue, tout d'abord, avec une des propositions contenues dans la réflexion «vision 2030» élaborée sur la conduite du professeur Steiner, concernant le domaine des remontées mécaniques que je cite ici: «tout en assurant la rénovation et la pérennité de l'offre d'importance cantonale, favoriser et promouvoir la mutation progressive, les stations de ski des Alpes fribourgeoises en stations prioritairement estivales.» Je ne suis absolument pas convaincu que le projet qui nous est soumis respecte cette recommandation puisqu'il nous propose exactement l'inverse, soit des installations prioritairement hivernales. En effet, même si une grande partie des remontées proposées pourra être exploitée durant la belle saison, il faudra mettre en place encore d'autres mesures pour véritablement développer le tourisme estival dans notre canton, autres mesures qui nécessiteront aussi des investissements. Je déplore ici un certain manque de vision globale!

Deuxièmement, je conteste la conclusion tirée du rapport du professeur Levrat affirmant et je cite: «les dommages seraient plus importants que les bénéfices

si le renouvellement des remontées mécaniques ne portait que sur les stations majeures.» On nous propose ainsi un multipack ficelé dans l'urgence, à prendre ou à laisser. J'aurais souhaité personnellement que la possibilité d'un choix ait été laissée au Parlement. Nous devons avoir le courage de faire des choix, même si je le reconnais, ils peuvent être douloureux. Le montant proposé me paraît disproportionné, sans égard à tous les investissements qui devront être faits par notre canton, en particulier dans le domaine des transports publics. J'ai aussi beaucoup de peine avec une autre affirmation du professeur Levrat que je cite: «l'avenir des sociétés passe par des solutions marketing, soit une analyse de ce qui rapporte, avant de penser aux coûts». Ce genre d'affirmation me choque beaucoup, je dois vous le dire honnêtement.

Troisièmement, j'en viens maintenant à la solution proposée pour le financement et la structure juridique. Je rappelle que l'on propose la constitution d'une société d'économie mixte. Le message du Conseil d'Etat affirme que cette construction juridique permettra d'éviter que la société propriétaire ne soit concernée par d'éventuelles difficultés financières des sociétés d'exploitation. Là aussi, je ne suis pas d'accord avec cette affirmation. En effet, les sociétés d'exploitation devront cofinancer une part importante des installations (17 millions) à laquelle il faut ajouter quelque 6 millions pour des objets non couverts par le décret. Ces sociétés devront donc assumer les charges financières de ces emprunts et en plus, payer un coût de location, même s'il est considéré comme minimal à la société d'économie mixte. Que se passera-t-il dans le cas, à mes yeux assez vraisemblable, où des sociétés d'exploitation ne pourront pas tenir leurs engagements? Ce sont les collectivités publiques, canton et communes qui devront à nouveau intervenir.

Finalement, je regrette aussi le fait que le message ne contienne aucun projet de budget prévisionnel des différentes sociétés d'exploitation.

Pour toutes ces raisons, je soutiendrai le renvoi en demandant que le nouveau décret qui nous sera soumis nous propose des choix et ne soit pas fait sous la forme d'un multipack inconditionnel.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Après avoir pris connaissance de cette requête, émanant de M^{me} Christa Mutter, le groupe socialiste arrive à la conclusion qu'effectivement certaines informations lui manquent. Ce projet ne satisfait pas complètement sur certains points bien précis qui seront développés peut-être aujourd'hui, peut-être l'année prochaine, les députés du groupe socialiste ainsi que les personnes que nous représentons. Des explications complémentaires du Conseil d'Etat sur certains points seraient ainsi les bienvenues.

S'agissant du retard dans le traitement de ce dossier et du péril en la demeure qui est allégué par les personnes, notamment la station de Moléson, je dirais que si le gouvernement agit rapidement, nous pourrions déjà traiter ce projet-là à la session de février si bien qu'il n'y aurait pas de danger dans ce cas-là. Dans ce sens, je dois vous informer qu'une grande majorité du groupe socialiste appuiera cette requête et sollicitera le renvoi.

Par ailleurs, je souhaite aussi dire un mot sur la question des règles de récusation qui sont indiquées aussi dans ce formulaire en estimant que le groupe socialiste aurait trouvé plus délicat que les députés qui ont dû quitter la salle, sur demande du président du Grand Conseil, quittent réellement la salle et s'installent dans le salon du premier étage où les débats peuvent être suivis en direct, plutôt que de rester dans les tribunes et de comprimer un petit peu nos vrais invités.

Le Rapporteur. Erlauben Sie mir zuerst eine persönliche Bemerkung: Vor unserer Frau Kollegin Mutter erschrecke ich nicht mehr. Wir können ihr sowieso nichts recht machen und die anderen liegen immer falsch. Wir müssen heute planen, damit wir morgen bauen können.

Wenn man uns den Vorwurf macht, dass das Dekret nicht sorgfältig vorbereitet worden sei, dann muss ich diesen Vorwurf zurückweisen, denn schon seit ungefähr zwei Jahren arbeiten wir intensiv mit Fachleuten an diesem Dekret. Und wir müssen heute planen, weil die Bahnen unbedingt auf neue Investitionen angewiesen sind. Es könnte ja sein, dass zwischendurch noch Einsprachen eingelegt werden, die wiederum diese ganze Zeit, die es braucht um den Bau zu erstellen, verzögern.

Das vorliegende Dekret ist für die Regionen überlebensnotwendig. Es wäre gut, wenn Frau Mutter jetzt auch zuhören würde: Es ist überlebensnotwenig für die Region.

Ich bitte Sie daher, den Antrag Mutter zurückzuweisen.

J'aimerais essayer de ne pas être trop émotionnel. Je vous demande de refuser la proposition de renvoi de M^{me} la Députée Mutter car je trouve qu'il est extrêmement important de pouvoir réaliser ce projet intéressant pour le tourisme fribourgeois. Il est indispensable que le paquet puisse être réalisé et je vais vous dire pourquoi. Nous avons intégré une vision générale, une vision à long terme dans le développement de ce décret et nous n'avons pas essayé de vous vendre un paquet qui ne contienne pas vraiment des points importants. J'aimerais vous dire que Fribourg valorise et modernise ses stations existantes et, avec ce décret-là, crée la base pour la promotion d'un tourisme estival également à part le tourisme hivernal. C'est un concept moderne et durable puisqu'il valorise la proximité et là, M^{me} la Députée Mutter, je dois quand même vous dire que la proximité a un aspect de développement durable. Il a déjà été dit ce matin que si vous voulez vraiment prendre le développement durable, il y a 3 aspects: il y a l'aspect économique, qui est important notamment pour nos régions périphériques; il y a l'aspect écologique qui est également intégré là dedans avec la possibilité d'utiliser ces stations de proximité et, enfin, l'aspect social. Il faut le souligner et j'aimerais notamment le dire aux représentants du groupe socialiste. Cela a été dit ce matin, nous sommes dans une période de conjoncture qui n'est pas fantastique. Toutes les familles ne peuvent pas se permettre d'aller en vacances, et M. le Rapporteur l'a dit, à Grindelwald, à Zermatt ou ailleurs, mais elles seraient tout de même contentes de pouvoir utiliser les stations de la région. Dans ce contexte-là, ce n'est pas correct de dire: «Vous

faites une proposition qui n'est pas bien préparée». Nous avons travaillé de manière très intense avec les représentants des stations et nous avons demandé que ces stations développent un concept de collaboration et je suis sûr qu'avec le développement de cette collaboration, nous aurons un atout fantastique à l'avenir pour développer notre tourisme. Je dois vous dire qu'il y a aussi une question de compétitivité et de concurrence. Dernièrement, j'ai discuté avec un collègue du canton du Valais qui me disait: «Ne vous précipitez pas trop, nous avons des stations chez nous, ils pourront venir chez nous». Non! Mesdames et Messieurs, nous avons une responsabilité dans le canton de Fribourg de pouvoir offrir la possibilité à ces stations de survivre. Et là, j'aimerais encore faire le point sur la manière de subventionner. On ne donne pas une subvention; c'est un prêt conditionnellement remboursable, cela signifie, en premier lieu, que ce sont aux stations et aux privés qui ont pris l'initiative de faire quelque chose. Ce sont les régions et les communes qui veulent investir et, en troisième lieu et subsidiairement, il y a l'Etat qui donne un petit prêt pour pouvoir réaliser ces idées, ces projets qui sont tellement importants pour notre économie touristique. Si vous voulez des informations complémentaires, nous pouvons renvoyer un tel projet aux calendes grecques! Pour l'instant, nous n'avons pas vraiment de détails; ce sont les différentes sociétés qui doivent pouvoir développer leur concept. D'ailleurs, à ce propos, il y a aussi l'importance d'avoir la possibilité pour l'Etat d'entrer en matière, et c'est seulement sur cette base, si l'Etat est d'accord de verser un certain montant, que les sociétés pourront ensuite aller à la recherche de fonds complémentaires.

Avec ces quelques remarques, je vous prie encore une fois de refuser cette proposition de renvoi.

J'aimerais encore lancer un cri du cœur à la fin de cette intervention. En général, dans le secteur de l'économie, on lutte toujours contre l'idée de mettre le canton de Fribourg dans une zone de repos. Donnez-nous au moins la possibilité d'utiliser nos moyens, nos avantages, les atouts de nos régions pour pouvoir développer notre tourisme de proximité qui est très intéressant et très important pour notre population, nos familles et notre économie.

Demande de renvoi

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Brodard V. (GL, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Tschopp (SE, PS/SP). *Total: 18*.

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR,

ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 64.

Se sont abstenus:

Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP). *Total: 4*.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). En préambule il est important de relever le caractère extraordinaire de cette aide étatique de 25,2 millions permise par la loi sur le tourisme. Si l'aide de l'Etat est extraordinaire, la situation des stations touristiques n'en est pas moins exceptionnelle. D'une part, les concessions d'exploitation arrivent à échéance ces prochaines années et, d'autre part, aucune des installations concernées n'obtiendra une nouvelle concession vu leur vétusté. Sans l'aide de l'Etat ces installations sont purement et simplement condamnées à être rangées ad aeternam dans l'album des souvenirs de toutes celles et ceux qui en ont largement profité. Il en va de notre responsabilité de construire aujourd'hui ce dont nous avons profité hier et ce dont nos enfants ont également le droit de disposer demain. Le tourisme est un pan important de notre économie fribourgeoise. Lorsque l'on parle de «High tech in the green» il ne s'agit pas seulement de draguer de nouvelles sociétés créatrices d'emplois à haute valeur ajoutée, mais il nous incombe également de renforcer l'attractivité touristique de nos régions et inciter ainsi les collaborateurs de ces nouvelles entreprises à élire domicile dans notre canton. Il faut également soulever l'importance du partenariat public-privé garant de réalisations de grandes envergures. Nous nous réjouissons donc que notre canton utilise également cet outil pour réaliser de concert avec les régions, les communes et les sociétés de remontées mécaniques un projet de plus de 50 millions. Il s'agit bien là de la voie à suivre.

Nous ne voudrions pas omettre de relever l'esprit de corps dont fait preuve le canton de Fribourg dans ce dossier. En effet de la Broye lacustre qui se trouve tout de même à près d'une heure des sommets gruériens en passant par la Veveyse dont la station fétiche est absente du programme de subvention, force est de constater que c'est en aucune considération territoriale que notre canton se mobilise aujourd'hui pour maintenir son attractivité touristique de demain. Nous souhaitons vivement que l'esprit de corps qui prévaut aujourd'hui perdurera pour donner ainsi naissance à un véritable concept de promotion des Alpes fribourgeoises, lequel ne sera efficace que s'il est le fruit d'une véritable coo-

pération des différents acteurs concernés. Nous avons aujourd'hui le choix, soit nous posons la première pierre d'une prometteuse construction, soit nous lançons le premier pavé contre les vitrines de nos stations. Le groupe démocrate-chrétien a choisi de poser la première pierre car il croit à l'avenir du tourisme d'été et d'hiver dans nos stations de montagne fribourgeoises. Rejoindre le sommet du Moléson en un peu plus de 2 minutes, s'assoir dans un siège et se retrouver 5 minutes plus tard nez à nez avec les Gastlosen, avouer que cela vous met les fourmis dans les jambes. C'est donc avec enthousiasme et à la quasi-unanimité que le groupe démocrate-chrétien vous invite à accepter le projet de décret tel qu'il vous a été soumis.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Nous voici en présence d'un décret primordial pour le canton. En effet, ce projet de décret fort et incontournable du paysage touristique et économique fribourgeois l'est pour plusieurs raisons. La première de ces raisons est le fait que le projet ne condamne pas une station existante au détriment d'une autre, M^{me} Mutter. Toutes nos stations cantonales ont été créées il y a plus de cinquante ans et pour certaines encore depuis plus longtemps. Toutes ces stations de remontées mécaniques ont un rôle primordial à jouer dans leur vallée respective. C'est un maillon important et incontournable de la viabilité d'un tissu économique dans ces régions périphériques. Elles permettent à la population régionale de vivre sur place, d'éviter des déplacements inutiles sur des centres urbains qui s'étouffent déjà. Monsieur le Commissaire du gouvernement l'a dit tout à l'heure cela fait partie aussi du développement durable. Elles dynamisent l'économie locale en offrant des prestations diversifiées spécifiques à chaque région. Elles permettent l'implantation et le développement de PME locales qui font partie d'un tissu économique qui fait la force du canton de Fribourg. En période de crise financière, nous sommes contents de pouvoir disposer de ce type de PME qui échappent à ces grands tremblements fi-

Autre raison qui m'incite à dire que ce décret est intéressant, c'est qu'il permet d'apporter une réponse aux critiques infondées qui fusent de la part de certains milieux et de certains détracteurs dans cette salle. Si vous lisez attentivement ce décret, vous constaterez que les investissements qui vont être réalisés le seront sur la base d'un financement qui doit être assuré. Le canton conditionne son apport financier au fait que tant que le financement régional et privé n'est pas complet, la part cantonale ne sera pas versée. Par ailleurs, les stations de remontées mécaniques doivent travailler solidairement sur la recherche de fonds privés. J'ouvre à ce sujet une petite parenthèse pour dire que l'Association fribourgeoise des remontées mécaniques, dont j'assume la présidence, n'a aucun intérêt financier et autre particulier dans les stations elles-mêmes. L'association se réfère à l'article 60 du Code civil suisse au niveau de son but. C'est un but non lucratif. Notre rôle en tant qu'association, et l'Etat ne s'y est pas trompé, c'est de fédérer les stations de remontées mécaniques pour la recherche de fonds privés d'une part et là je dispose d'une convention signée par tous les présidents des stations cantonales existantes, une convention qui

les lie à travailler dans ce sens, donc il y a un travail de collaboration fort qui est déjà en route, et ceci est une exigence du décret, donc ici nous y répondons positivement. D'autre part également la collaboration entre les stations est bien réelle déjà, elle est efficace. Elle va encore s'accentuer fortement à l'avenir. Tous les responsables des stations sont acquis à cette idée. D'ailleurs nous travaillons ces temps de pieds fermes pour finaliser un projet global de marketing permettant de favoriser encore plus le développement régional et l'accessibilité de ces stations par la population de nos centres urbains notamment.

Pour terminer je tiens aussi à préciser que les nouvelles installations seront la propriété, cela a déjà été dit par le Commissaire du gouvernement, de la nouvelle société d'économie mixte. Cette société d'économie mixte qui en sera propriétaire sera détenue majoritairement par les collectivités publiques et les stations de remontées mécaniques conserveront la propriété de leurs installations actuelles et seront locataires des nouvelles installations. De plus les stations actuelles assumeront l'exploitation de l'ensemble des installations actuelles et nouvelles. Donc là il n'y a pas de participations croisées au coût de fonctionnement. Je tiens finalement à préciser que j'ai en face de moi lors des séances de l'association des remontées mécaniques des responsables de station qui sont non seulement dynamiques et efficaces mais également des entrepreneurs qui jouent pleinement leur rôle dans un milieu où la plus-value est certes minime, mais elle compte également. Ce sont des responsables locaux qui croient en leur station et en leur région.

Je vous invite à accepter ce décret qui va dans un sens positif qui permet une collaboration accrue et qui permet non pas de fusionner mais de collaborer intelligemment à l'avenir et de manière encore plus forte. Accepter ce décret c'est donner un signal positif à une économie et à un tourisme du canton qui en a besoin.

Thomet René (PS/SP, SC). Quatre conditions accompagnent le projet de décret qui nous est présenté aujourd'hui. Le renouvellement des concessions rendant également nécessaire le renouvellement des installations concernées, l'engagement des régions dans le financement du renouvellement de ces installations qui signifie que la participation de l'Etat sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui est subsidiaire et implique aussi un effort des régions et des sociétés elles-mêmes. La forme juridique de sociétés d'économie mixte qui construira les nouvelles installations et en sera propriétaire. Le développement du tourisme estival. Nous nous trouvons donc devant un paquet certes fortement ficelé qui n'a pas manqué de nourrir un débat animé au sein du groupe socialiste, car malgré la présentation du Conseil d'Etat, des interrogations demeurent. Elles touchent l'opportunité de procéder à une fusion des sociétés de remontées mécaniques pour s'assurer de pouvoir remonter en télésiège sur nos Préalpes, n'aurait-il pas fallu monter dans le train des fusions et cela dans une région où justement les trains passent moins souvent qu'ailleurs? Certains camarades se sont également posé les questions quant à la nécessité de réaliser tous les projets présentés. N'y a-t-il pas eu un manque de courage à procéder à des choix

certes pénibles pour les renouvellements qui seraient uniquement nécessaires? Mais une partie du groupe socialiste a aussi estimé que les investissements proposés sont de nature à donner aux sociétés concernées les moyens de poursuivre leur mission, de proposer un tourisme concernant prioritairement les familles. Un tourisme de proximité qui s'adresse d'abord à la population fribourgeoise et nous ne parlons pas seulement du sud du canton mais du canton dans son ensemble aussi bien de la Broye, du Lac, de la Singine et bien sûr de toute la partie centre du district de la Sarine et plus particulièrement de l'agglomération fribourgeoise où la proximité de ces lieux de ski familiaux est particulièrement appréciée.

Cette proximité est certes appréciée en hiver mais nous savons aussi que l'avenir des stations concernées dépend d'un développement du tourisme estival. Si nos Préalpes ont des atouts certains pour la pratique des sports de glisse en hiver, le tourisme d'été mérite une attention particulière pour l'utilisation optimale de tout son potentiel. Les bonnes intentions et les grandes déclarations ne suffiront pas. Le canton se devra d'être promoteur et incitateur pour offrir les aménagements nécessaires. Il ne suffit pas d'amener un télésiège confortable et débrayable à des personnes à mobilité réduite sur nos montagnes les plus hautes, les plus belles et se contenter de leur dire voyez comme c'est beau chez nous! Le tourisme d'été nécessite une offre en balisage, en tables d'orientation, en descriptions didactiques et bien d'autres aménagements encore nécessaires. Il ne faut pas croire qu'en abandonnant le terme de «Préalpes fribourgeoises» pour parler des prétentieuses «Alpes fribourgeoises», nous allons nous donner une meilleure image. Les Préalpes ont l'avantage de ne pas effrayer les promeneurs qui ne cherchent pas la difficulté et l'exploit sportif. Elles s'adressent notamment de façon privilégiée aux personnes qui souffrent d'insuffisance cardiaque et qui ne devraient pas monter au-dessus de 1500 mètres d'altitude. Ce ne sont donc pas des promesses qui nous rendront heureux mais un véritable concept des stratégies et un programme de réalisations qui doivent être mises sans tarder en action. Nous pouvons comprendre que l'acceptation du renouvellement de ces infrastructures ait précédé le développement de ce concept mais celuici doit se faire sans tarder et c'est bien là la quatrième condition sine qua non. C'est avec ces attentes qu'une partie du groupe socialiste acceptera le projet de décret qui nous est présenté.

Morand Jacques (*PLR/FDP*, *GR*). Le groupe libéral-radical accueille avec satisfaction et soutiendra à l'unanimité le projet de décret N°105 relatif au renouvellement partiel des remontées mécaniques de nos Préalpes fribourgeoises. En proposant une aide extraordinaire de 49% du financement, l'Etat donne un signe tangible de son soutien non seulement aux remontées mécaniques et à leur région périphérique, mais à l'ensemble du tourisme de notre canton et de ses habitants. Le montant de 25 210 000 francs est conforme à l'article 57, alinéa 2 de la loi sur le tourisme qui dit que la participation du fonds ne peut excéder 49% du capital, capital d'une société d'économie mixte propriétaire des installations et qui devra conclure un bail avec les

exploitants. En soutenant massivement ce projet de décret, notre Grand Conseil donnera un signe clair et fort tant aux régions qu'aux sociétés de remontées mécaniques, hôtelières ou autres infrastructures touristiques privées qui souvent ont grand peine à équilibrer leur budget. Il est à relever également que l'ARG, l'Association régionale de la Gruyère, a voté sa participation à l'unanimité et à hauteur de 25% au lieu des 17% demandés au minimum.

Les infrastructures actuelles sont obsolètes et doivent être renouvelées ou transformées pour répondre aux exigences légales garantes de la sécurité des utilisateurs. Ceci est un impératif sans quoi ces installations seront tout simplement fermées. C'est cette dernière variante que nous ne voulons pas. Nous voulons améliorer l'offre et ainsi rendre nos remontées mécaniques plus attractives et mieux adaptées aux conditions du marché et de desserte des domaines skiables concernés. Nous souhaitons souscrire à cet appui financier en y relevant quelques aspects, notamment l'offre touristique été-hiver de notre canton, le sport dans le cadre scolaire ou extrascolaire, la détente des Fribourgeoises et des Fribourgeois à l'intérieur même de notre canton en utilisant des installations de proximité et ceci c'est sans oublier que les retombées financières directes sont estimées à quelque 17,2 millions de francs par année et elles se montent à quelque 30 millions pour les effets indirects et derrière ces retombées il y a vous l'imaginez bien, bon nombre de places de travail dans l'économie touristique des régions de notre canton et qui font aussi vivre des familles fribourgeoises.

Pour toutes ces raisons et dans l'intérêt commun de notre population et du tourisme extérieur et de ses retombées, au nom du groupe libéral-radical, je vous invite à accepter l'entrée en matière telle que proposée ainsi que les 5 articles de ce décret.

Duc Louis (*ACG/MLB*, *BR*). Après le mini débat qui nous a occupé tout à l'heure, concernant un éventuel renvoi de ce décret, en tant que broyard, je me sens pousser des ailes, un plaisir démultiplié de rapporter sur ce décret au nom du groupe Alliance centre gauche en souhaitant qu'une forte majorité de mes collègues du groupe le soutienne.

Nos sensibilités étant différentes, vous l'aurez remarqué, c'est le jeu de la politique, je ferai valoir uniquement mon opinion personnelle.

Je vois plusieurs raisons pour applaudir à ce projet. Vous savez, et là, je m'adresse à toutes celles et ceux qui habitent la région de la Gruyère, de la Haute-Gruyère, de la Singine et également, M. Denis Grandjean de la Veveyse. Vous avez M. Grandjean, la chance d'avoir la Cape aux moines et la Dent de Lyss. Vous habitez, Mesdames et Messieurs, de superbes régions, avec l'âge, on devient c'est certain, beaucoup plus admiratif de notre environnement et ce matin, en montant sur Fribourg, le spectacle grandiose, depuis les hauts de Belfaux, c'était féérique, ces montagnes enneigées, ce soleil levant faisant scintiller ces cimes encapuchonnées, c'est une véritable splendeur.

Une deuxième raison de porter ce projet, une multitude de gens aux professions diverses, des petits commerces, des restaurants, des buvettes et j'en passe, même celui qui ouvre les routes à Vaulruz, M. Patrice Jordan

(*Rires dans la salle*), une saison touristique axée en priorité sur ce tourisme d'hiver est d'une importance capitale. Pensez déjà M^{me} Mutter, le côté écologique de ce décret, des stations très proches, de proximité, des services publics intensifiés.

Troisième raison, et non la moindre, cette émigration à laquelle on assiste de nos régions de plaine, vers ces massifs aux infrastructures skiables, c'est de l'air, c'est du bol d'air frais, c'est un stress évacué l'espace d'un week-end, des camps de neige pour nos jeunes ados, nous vivons dans un canton baigné par un environnement exceptionnel.

Je ne veux pas changer la règle, je vais vous faire une petite parenthèse pour terminer.

J'avais, dans les années 50, engagé quelques études dans un collège valaisan, situé au pied du massif du Gramont, massif imposant qui semblait nous étouffer par ces dimensions exceptionnelles, nous qui avions 15 ans, les jeudis, samedis après-midi, dimanches d'hiver où la neige était bien présente à cette époque-là, c'était le ski, avec une quasi-totalité d'étudiants valaisans, quelques gruériens, des as sur leurs lattes et champions de la descente. Pour quelques autres «dont je faisais partie» des régions de plaine, c'était l'horreur. Excusez-moi, plus souvent, je ne veux pas dire le grand mot, mais vous le devinez aisément, je descendais ces pistes sur le ...

Nous avions demandé à pouvoir être dispensés de ces heures épouvantables pour des gens de plaine, nous n'avons finalement rien gagné au change! On a passé quelques journées à la ferme des Evouettes, appartenant à la communauté des spiritains, qui était gérée à l'époque par le Père Raemy, un Fribourgeois, qui était je crois, l'oncle de François Raemy que vous connaissez, alors on y occupait nos jeudis et samedis, à sortir le fumier des cochons et à étriller des vaches, c'est pour ça que je suis devenu paysan. (hilarité).

Pour conclure, je souhaite bon vent à ce décret, mais surtout une excellente saison d'hiver, dans l'immédiat, pour nos stations fribourgeoises.

Girard Raoul (*PS/SP*, *GR*). Vous m'excuserez tout d'abord ce matin, de ne pas avoir une âme nostalgique, ni poétique, en tout cas c'est difficile de parler après ces mots un peu différents des miens que vient de prononcer Louis Duc.

Je vais plutôt m'arrêter sur un point, premier point qui est de définir ce projet de décret qui nous est soumis ce matin.

Pour moi, c'est relativement simple de définir ce projet, c'est un projet qui n'est pas abouti, mais un projet comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, qui est malicieusement ficelé.

Le rapport du Conseil d'Etat soulève de vraies vérités: les remontées mécaniques jouent un rôle économique important, nous le savons, il faut dans ce sens les soutenir, le rapport n'en parle peut-être pas assez encore, mais je dirais que ces sociétés jouent également un rôle social en permettant à notre population de pratiquer nos montagnes sans parcourir des dizaines ou des centaines de kilomètres.

Une étude a été demandée, c'est l'étude du Professeur Levrat dont on nous a parlé avant, elle aboutit à ces conclusions. Cette étude, nous ne l'avons pas eue sous les yeux, c'est dommage pour certains d'entre-nous, en fait pour moi ce n'est pas trop grave, nous sommes d'accord avec les conclusions, même sans texte élaboré sous les yeux, ces considérations sont les nôtres. Le problème, il est de taille, c'est que l'on se trompe totalement sur les moyens adoptés pour supporter ces sociétés.

En 2003, cela fait à peine 5 ans, l'Association régionale de la Gruyère prenait acte d'un rapport qu'elle avait elle-même commandé et payé au Professeur Francis Schaerly, spécialiste du tourisme, des remontées mécaniques et de notre canton également. Vous m'excuserez à ce stade de me focaliser sur les stations gruériennes, mais elles sont représentées plus que majoritairement dans ce décret. Vous me permettrez également à ce stade de ne rien faire d'autre que de citer des passages du rapport qui n'a visiblement pas marqué notre Conseil d'Etat.

Dans un chapitre intitulé: La fin des chèques en blanc. Je lis: «Le principe de l'arrosoir est maintenant révolu, les efforts consentis dans la précédente décennie ont été considérables, mais on n'a malheureusement pas été au bout de l'exercice, le politique n'a plus à s'engager sur des chèques en blanc, mais il doit se concentrer sur des aides viables ou sur des mises en œuvre exigées de structures d'exploitation à probabilité de succès élevé».

Dans un autre chapitre: Sur la durée de vie probable de l'utilisation des installations en moyenne montagne, il reste objectivement défendable de continuer à jouer la carte des remontées mécaniques jusqu'en 2015–2020, tout en développant intensivement en parallèle des offres de substitution. 2015–2020, il me semble avoir entendu tout à l'heure que certains projets ne démarreront pas avant 2015, voire 2016.

Au chapitre finances, je lis: «Les constats financiers attestent de la situation financière grave à laquelle sont confrontées les sociétés d'exploitation. Je me permets ici de sortir quelque peu du texte, pour vous dire que dans son étude que je ne vais pas vous refaire ce matin, le Professeur Schaerly avait analysé nos sociétés en les faisant passer au crible des ratios établis par l'Association cantonale des banques valaisannes. Vous avouerez quand même qu'une Association de banques valaisannes est crédible lorsqu'elle s'exprime sur des remontées mécaniques. Tous les ratios viraient au rouge vif, voire pire, le seul ratio favorable étant celui des fonds publics investis, cela ne s'invente pas!»

Je reprends le texte: «La situation financière est suffisamment grave pour ne plus différer encore des révisions profondes, voire douloureuses à l'échelle de la région. Le temps des traitements cosmétiques et ponctuels est passé. Les malades doivent maintenant se soumettre à la chirurgie pour sauver leur existence, il est hors de doute que la mise en œuvre de la recherche de l'équilibre de l'exploitation des remontées mécaniques suppose deux conditions liminaires. La première: La fusion sans délai, nous sommes en 2003, des activités opérationnelles des principales des remontées mécaniques de la Gruyère. La fusion juridique des sociétés constituerait l'aboutissement du processus d'intégration à initier de suite». Les dernières conclusions du rapport, Mesdames et Messieurs, les voici: «La survie des remontées mécaniques de la Gruyère indispensa-

bles à l'économie régionale est possible en unissant tous les efforts jusqu'ici fractionnés en plusieurs exploitations au sein d'une unité décisionnaire unique. Le temps presse, gageons que la volonté politique de sauvegarder un plan fondamental du tourisme saura imposer les choix nécessaires, peut-être douloureux, propres à atteindre ce but qui doit être celui de toute une région.» Voilà, Mesdames et Messieurs, pour des conclusions qui ne sont pas les miennes. Les miennes, à partir de là, sont plus simples, ce projet rejette des constations dont personne ne s'est étonné il y a cinq ans, ce projet va à l'encontre de cette étude, pourquoi? Certainement pour ménager certaines susceptibilités et jouer sur le fait que la station de Moléson, c'est vrai, doit absolument renouveler ses installations téléphériques et ceci dès aujourd'hui. Le canton ne pourrait et n'oserait pas se passer d'une telle infrastructure, ne serait-ce que pour quelques mois. C'est maigre comme argument pour un tel montant, il est bien dommage si un débat dans la population devait ne jamais avoir lieu. Moi, je suis persuadé que cette population bien loin de nos petites considérations politiques auraient certainement pas mal de choses à dire sur les priorités d'infrastructures souhaitées pour ce canton.

Genoud Joe (*UDC/SVP*, *VE*). Rassurez-vous, je ne viens pas pour poser des questions au président de la commission ou au Conseil d'Etat, mais simplement je ferai une constatation.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour la répartition de cet important montant. Je félicite les responsables d'installations mécaniques, qui ont osé prendre des décisions d'investir dans leur région. Bien sûr qu'ils ont eu de la chance d'avoir diverses associations qui sont solidaires et qui ont osé se mobiliser.

Ma déception aujourd'hui vient du district de la Veveyse. Les Paccots et Rathvel sont deux stations de ski familiales où l'on peut skier sans danger.

Aux Paccots, les remontées mécaniques datent de 1937, bien sûr qu'elles ont été remises aux normes en vigueur de sécurité obligatoire. La petite station de Rathvel investit cette année pour une nouvelle remontée mécanique. D'après le rapport de M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen, l'indemnité due, on n'en a pas voulue. Je n'arrive pas à comprendre que l'on refuse d'être indemnisé, à part l'aide ordinaire du fonds d'équipement.

Je suis favorable à ce décret, mais je souhaiterais que pour la suite, les stations du district de la Veveyse se manifestent pour prendre le train à la bonne gare, à la bonne heure et sans retard, pour être motivées à relever un nouveau défi à l'extrême sud du canton.

Brodard Jacqueline (*PDC/CVP*, *SC*). A titre personnel, je me permets de vous rappeler, que c'est à l'unanimité, que les membres de la commission parlementaire ont accepté ce décret.

Ce matin, faisons preuve de la même conviction. Les concessions accordées à nos remontées mécaniques arrivent à échéance, c'est urgent de les remplacer.

Voter ce crédit, c'est relever le défi d'augmenter l'économie dans le secteur touristique en particulier et l'économie régionale en général. Par contre, le re-

fuser aurait des conséquences catastrophiques! Cela signifierait la fermeture des stations et par-là même, un manque à gagner de 45 millions.

Les stations fribourgeoises représentent un atout primordial pour l'activité touristique qui peut, pour autant que l'on lui en donne les moyens, déployer encore un très fort potentiel de développement dans les années à venir. C'est un enjeu économique à moyen et long termes.

Dans une autre approche, je dirais aussi que nos stations ont un caractère social! Vous savez comme moi, que la majorité des parents fribourgeois n'ont pas la possibilité d'emmener leurs enfants pratiquer le ski à Saas-Fee, Gstaad ou Verbier. Par contre, nos stations sont l'endroit idéal pour une sortie en famille. C'est aussi la solution optimale pour les journées de ski organisées dans le cadre de l'école et pour l'apprentissage du ski en général. La population a ainsi la possibilité de pratiquer ce sport à des conditions acceptables.

Vous et moi, avons eu la chance de dévaler nos pentes enneigées! Il est de notre devoir et de notre responsabilité de faire en sorte que nos enfants et la génération future puissent aussi en avoir droit. Par contre, au vu du réchauffement climatique, il est indispensable de diversifier l'offre afin que nos stations soient également attractives durant l'été, mais dans ce domaine, le projet est aussi pensé juste, puisque les installations prévues sont suspendues et pourront ainsi fonctionner toute l'année permettant aux personnes de toutes générations de s'adonner à des activités de plein-air et de se détendre dans un cadre magnifique.

Faisons confiance aux responsables des remontées mécaniques, qui prennent au sérieux la mise en place de concepts attractifs, dont le but sera de satisfaire une clientèle qui aspire toujours plus à une vie saine et bienfaisante. Saisissons l'opportunité de développer un tourisme qui privilégie la valorisation d'un patrimoine naturel.

En plus, nous avons une chance particulière car nos stations fribourgeoises sont très proches des bassins de population. Grâce à cette proximité, les Fribourgeois échappent à de longs trajets en voiture, ce qui évite de gaspiller l'énergie et permet de réduire les nuisances.

Le projet, qui tient compte des pôles touristiques cantonaux et des pôles touristiques régionaux, est la preuve que les différentes sociétés de remontées mécaniques ont voulu trouver une solution ensemble. L'esprit de cohésion a prévalu!

Cette collaboration devra encore s'intensifier et on ne peut que s'en réjouir car les premiers bénéficiaires en seront les utilisateurs.

Pour conclure, je pense que nous devons oser cet investissement financé par un partenariat public-privé comprenant les régions, les sociétés elles-mêmes et le canton. Il s'agit aussi de faire confiance aux responsables des différentes sociétés de remontées mécaniques, qui ont le charisme de chefs d'entreprise, enthousiastes et sérieux.

Afin d'apporter ma contribution à la prospérité de notre région, je soutiendrai avec conviction ce décret et je vous encourage à en faire de même.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Ich spreche als Skifahrer, Jäger und Naturfreund. Mit grossem Inte-

resse habe ich die Botschaft 105 zur Kenntnis genommen und erlaube mir dazu folgende Bemerkungen: Die finanzielle Beteiligung des Kantons an die Erneuerung der Basis-Seilbahnen ist für die kantonalen Tourismusstandorte eine absolute Notwendigkeit. Die veralteten Seilbahnen müssen auf den neusten Stand der Entwicklung gebracht werden, ansonsten droht der Verlust der Betriebsbewilligung, was schon mehrfach gesagt worden ist.

Seilbahnen sind für die meisten Tourismusstandorte der Motor, welcher mithilft, die Entwicklung einer Region zur fördern, und zwar im deutschen, wie im französischen Teil des Kantons. Leider haben wir in diesen Randregionen keine Alternativen zum Tourismus. Die Förderung dieses wichtigen Wirtschaftszweiges im Kanton Freiburg erlaubt es, wichtige Arbeitsplätze in unseren Bergtälern zu sichern und sogar auszubauen. Damit kann auch die Abwanderung vermindert werden. Die ganze Tourismusbranche, dabei denke ich an Hotels, Restaurantbetriebe, an die Lebensmittelgeschäfte oder auch an die örtlichen Handwerkerbetriebe, sind von einem florierenden Tourismus abhängig.

Wir sind im Kantonsparlament verpflichtet, die vorhandenen finanziellen Mittel einigermassen gerecht unter die verschiedenen Regionen zu verteilen. Erlauben Sie mir einen kleinen Vergleich: Die vorgesehene Beteiligung an die Investitionen beträgt nicht einmal einen Fünftel der Kosten, welcher unser Kanton für die Poya-Brücke ausgeben wird. Wobei ich betonen möchte, dass sowohl die Poya-Brücke, wie aber auch die Erneuerung der Seilbahnen absolut notwendig sind. Geschätzte Grossrätinnen und Grossräte: Mit einem Ja zu diesem Dekret helfen Sie, die wirtschaftliche Entwicklung der Randregionen in unserem Kanton zu erhalten und vor allem die Rahmenbedingungen zu verbessern.

Die Bergbahnen im Schwarzsee, wo ich auch herkomme, haben in den letzten 15 Jahren über 20 Mio. Franken in die Erneuerung der Anlagen investiert. Damit haben sie entscheidend zur Belebung des Tourismusstandortes beigetragen. Ich denke, dass ohne diese Investitionen der Seilbahnen der Schwarzsee heute nicht eine Station von kantonaler Bedeutung wäre. Das Potential aus dem Wirtschaftszweig Tourismus muss unbedingt vermehrt gefördert werden und mit konkreten Massnahmen wie im vorliegenden Fall machen wir einen Schritt in die richtige Richtung.

Erlauben Sie mir noch einen Gedanken zu den Umweltverbänden: Seit mehr als 20 Jahren wird für den Standort Schwarzsee eine Parkplatzbewirtschaftung gefordert. Dank der guten Zusammenarbeit mit der Bergbahngesellschaft und dem Eigentümer wird auf diese Wintersaison hin eine Parkplatzbewirtschaftung eingeführt werden. Ein langersehnter Wunsch. Ich bin überzeugt, dass die Seilbahngesellschaften dem Schutz der intakten Umwelt grössere Bedeutung schenken wollen und zwar im ureigenen Interesse. Es geht in diesem Dekret auch nicht um neue Bahnen, sondern um die Erneuerung bestehender Infrastrukturen, welche zum Teil schon 50 Jahre alt sind.

Ich bin erfreut, dass der Staatsrat ein Gesamtpaket für alle Freiburger Stationen zusammen präsentieren will. Für einmal kann hier nicht von einer Salamitaktik gesprochen werden. Es ist auch logisch, dass die Erneuerungen innerhalb von wenigen Jahren stattfinden müssen, weil ja die meisten Anlagen aus den frühen 60er Jahren stammen. Mit einem massiven Ja zum Dekret unterstützen Sie Randregionen in unserem Kanton und sichern auch willkommene Arbeitsplätze in Übereinstimmung mit der kantonalen Tourismusstrategie.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'aide financière sur laquelle nous allons nous prononcer dans quelques instants arrive comme une manne salvatrice pour toutes ces installations qui arrivent, pour certaines, en bout de course, au vu de la fin de leur concession.

A-t-on vu venir? Je me pose la question! Agir c'est bien, réagir c'est trop tard! Les meilleurs arguments semblent être développés pour que l'ensemble des députés acquiescent à la requête d'aujourd'hui.

A titre personnel, je constate qu'un concept global de développement touristique fait cruellement défaut et je souscris à l'idée que nous devrions voir plus loin. Dans d'autres circonstances et d'autres domaines, les cantons se donnent la main pour résoudre des problèmes qui les concernent tous. Je pense ici notamment à certains concordats romands qui ont abouti à des résultats probants.

Alors dans un proche avenir, pourquoi ne pourrionsnous pas nous élever au-dessus de nos Préalpes et viser les Alpes? La mobilité rapide qui caractérise notre époque fait, que de nombreux Fribourgeois composent déjà une grande partie de la clientèle des stations valaisannes et vaudoises, par exemple.

N'y aurait-il pas lieu de réfléchir déjà maintenant à développer pour une plus grande partie de ces gens, de ces Fribourgeois, d'autres solutions.

M. le Commissaire du gouvernement a fait allusion à ce que lui avait dit un collègue valaisan, qui l'invitait à venir dans ses domaines skiables. Il est vrai que les coûts liés à de tels loisirs sont évidemment plus élevés pour des familles par exemple.

Je reste cependant persuadé qu'une réflexion sur une collaboration, un concept pourquoi pas intercantonal, ne serait pas forcément une utopie. On est d'accord, de collaborer dans d'autres domaines lorsque cela nous arrange bien.

Je soutiendrai cependant ce décret car je pense que les cartes vont être distribuées, sachons-donc jouer nos atouts avec compétence, prudence et conscience de l'avenir.

Rime Nicolas (*PS/SP*, *GR*). Comme un certain nombre d'entre vous, j'ai l'impression que nos stations de ski font partie de notre patrimoine, qu'elles ont toujours été là.

Ayant grandi au pied du Moléson, je ne me souviens pas avoir appris à skier, tant cela me paraît aussi normal que marcher.

Je suis également conscient de la nécessité économique des stations pour le tourisme de nos régions. Cependant, les temps ont changé et ce que l'on nous propose aujourd'hui, c'est de faire exactement les mêmes investissements qui ont été faits lors de la création de nos stations, technologie mise à part, sans tenir compte des changements climatiques que nous connaissons désormais.

Comment les stations pensent-elles faire venir du monde en été afin de rentabiliser les investissements qui sont demandés. Cela, ne figure pas clairement dans le message! Un complément sera assurément demandé ces prochaines années afin d'assurer un enneigement mécanique, nouveau terme utilisé à la place d'artificiel pour pouvoir amortir ces nouvelles installations.

Seul Moléson a aujourd'hui déjà pris le virage puisque cette station fait autant de chiffres en été, qu'en hiver. Nous devons faire des choix, nous ne pouvons pas investir partout en sachant qu'il faudra rapidement des rallonges pour éviter des faillites. Une solution aurait certainement été une fusion des remontées mécaniques pour l'ensemble du canton comme le rapport de 2003 du Professeur Schaerly le préconisait.

Si nous acceptons ce paquet et puisque ces investissements sont liés à des investissements régionaux, nous différons d'autres projets nécessaires à nos régions. Je pense, notamment pour la Gruyère, au Centre sportif régional que la population réclame de plus en plus fort.

Mesdames et Messieurs, nous sommes aujourd'hui pris en otage; si nous n'acceptons pas ce paquet, Moléson risque de perdre sa concession car les travaux ne pourront pas commencer dans les temps. Or, cela fait déjà dix ans que l'échéance de 2011 est connue!

Je rappelle également que ces investissements devraient être soumis aux marchés publics puisqu'ils dépendent de plus de 50% de fonds publics. Il semblerait que cet aspect ait été oublié jusqu'à maintenant.

En l'état, vous comprendrez dès lors, que même si je soutiens une partie, voire la majorité des investissements demandés, je ne pourrai pas soutenir ce paquet et je vous invite à en faire autant.

Je regrette également que la population fribourgeoise ne puisse pas se prononcer sur un enjeu aussi important, à la limite du seuil du référendum financier obligatoire, pour autant que les 5% de rabais escompté se révèlent réalisables.

Kaelin Murith Emmanuelle (*PDC/CVP, GR*). Je ne vais pas rallonger le débat, puisque tous les arguments ont été avancés, mais je me vois dans l'obligation quand même, de donner quelques réponses, surtout aux arguments développés par M^{me} Mutter et M. Girard.

Si j'ai entendu sur les ondes de Radio Fribourg hier soir, qu'une partie d'entre nous avons voté la loi sur la LATeC en non-connaissance de cause, je remarque aussi qu'il y a certaines lacunes dans la connaissance de ce dossier par rapport à vos arguments.

D'abord, le système qui est proposé de société d'économie mixte a une base légale, obligatoire, qui est la loi sur le tourisme de notre canton. Ce système de société d'économie mixte a été mis sur pieds, déjà une fois, en 1995, dans le cadre du renouvellement des installations de Moléson et de Charmey et ces sociétés ont bénéficiées de prêts conditionnellement remboursables. Cela leur a permis de consolider leur situation et aujourd'hui, depuis plusieurs années, de réaliser des bénéfices. Ces sociétés ont rempli leurs obligations annuellement et ont payé leurs contributions telles que prévues depuis 1995. Donc on avait raison de les aider puisqu'elles ont pu faire face à leurs obligations.

En ce qui concerne la fusion! Vous vous basez essentiellement sur une étude du Professeur Schaerly qui date de 2003. A la suite de cette étude, les sociétés se sont risquées à réaliser un budget de fusion. Elles ont remarqué qu'aucune économie ne débouchait de ce budget fusionné. Depuis 2003, une autre étude a été commandée par le canton de Fribourg, elle a été commandé à la Haute école de gestion de Sierre et les conclusions de M^{me} Perruchoud sont celles que la fusion n'apporterait pas de solution à nos sociétés fribourgeoises, mais qu'elles doivent tendre vers une collaboration. Cette collaboration est entrée en vigueur; depuis lors, les sociétés se concertent pour leurs contrats d'assurance, pour leurs achats de fuel, pour les achats de matériel, pour leur savoir-faire. Et elles font le maximum pour faire ces collaborations.

En ce qui concerne l'analyse risque, je crois qu'aujourd'hui les événements qui ont eu lieu ces derniers mois, démontrent que l'on peut disposer de n'importe quelle analyse et de n'importe quel spécialiste et que l'on n'arrive pas à tout prévoir.

Aujourd'hui vous nous demandez un budget prévisionnel dans un domaine où en plus des éléments économiques, il y a l'élément météorologique. Alors je vous défie car on l'a vu dans le domaine bancaire, qu'il n'est pas possible de faire des prévisions. Comment voulez-vous que l'on vous présente un budget prévisionnel pour les dix prochaines années? Encore une petite remarque par rapport aux démarches de Moléson, par rapport à l'appel de soumissions qui a eu lieu dans la Feuille Officielle fribourgeoise, cet appel n'a pas eu lieu dans le cadre d'une construction, mais simplement dans celui de l'obtention du renouvellement de la concession. Vous savez que l'on a des délais à tenir et il y a des dossiers complexes qui sont demandés par l'Office fédéral des transports et pour cela, la Société Moléson a dû faire ces démarches préliminaires.

Quant aux délais avec lesquels on présente aujourd'hui devant le Grand Conseil ces projets gruériens, il faut savoir que dans la loi sur le fonds d'équipement touristique, on ne peut pas revenir avec de nouveaux projets, pas avant un délai de 15 ans. Comme il y a eu une aide récemment qui avait été votée en 1994–1995, on ne pouvait pas venir avec un tel projet avant.

Pour tout cela, avec toutes ces prescriptions, je vous demande de bien vouloir accepter ce décret.

C'est bien sûr prendre un risque pour le futur, mais c'est surtout assurer à de nombreuses familles fribourgeoises des postes de travail et offrir aux familles fribourgeoises un tourisme de proximité à des coûts raisonnables.

Suter Olivier (*ACG/MLB*, *SC*). Je suis aussi perplexe par rapport à ce décret, que beaucoup de mes collègues et je m'en explique en quelques mots.

Trop souvent, j'ai l'impression dans l'enceinte du Grand Conseil que les décrets que l'on nous présente, en fait sont les décrets où on met une enveloppe, mais où on a de la peine à définir les contenus.

On vote un crédit de 25 millions aujourd'hui, ce qui n'est pas rien et on a beaucoup de peine à voir quel est le sens au-delà de l'aménagement des infrastructures elles-mêmes de ce crédit.

Je crois que comme l'a dit mon collègue Rime tout à l'heure, on connait l'échéance de la concession de Moléson depuis très, très longtemps. Que l'on vienne aujourd'hui nous dire qu'il s'agit d'un objet urgent, je trouve cela à la limite de la malhonnêteté. C'est une chose qui devait être faite depuis longtemps, c'est une chose qui devait être étudiée depuis longtemps. Il y a eu un rapport en 2003, qui faisait état d'un concept général au niveau des infrastructures de remontées mécaniques et je suis très étonné qu'aujourd'hui, on vienne nous dire, il est urgent de s'occuper du Moléson et dans la foulée, on nous dit qu'il faut aussi s'occuper de toutes les autres infrastructures. Je constate que pour les autres infrastructures et pour celle du Moléson, on n'a pas de concept avant le départ de la remontée mécanique et à l'arrivée de la remontée mécanique. Qu'est-ce que l'on veut offrir aux gens avant cela, à l'endroit où I'on arrive? Vous connaissez par exemple la situation de La Berra, cette buvette du Brand, est-ce que c'est une image pour notre canton, qui est absolument extraordinaire, est-ce que l'on ne pourrait pas faire mieux, est-ce que l'on ne pourrait pas faire différemment? Qu'est-ce qu'on offre à l'arrivée des remontées mécaniques, est-ce qu'il y a des chemins pédestres qui sont prévus? Est-ce qu'il y a des activités qui sont prévues, on ne voit pas non plus grand-chose à ce niveau-là. Comment est-ce qu'on accède à ces remontées mécaniques? Dans certains cas, il n'y a absolument pas de concept de mobilité qui est prévu. Donc j'estime que la moindre des choses pour un montant aussi important - dans certains domaines et parfois dans le social on doit se battre pour obtenir 20 000 francs – ici on prétend offrir 25 millions sans que l'on demande même aux partenaires d'offrir un concept clair et sans que le canton se pose la question d'un concept clair. Je dois dire que je suis dérangé par cela, et Dieu sait si ce n'est pas un acte personnel contre les remontées mécaniques ou contre le tourisme, car en soi je trouve que les paysages que l'on a à défendre, les paysages que l'on a à présenter, les paysages que l'on a à offrir à des gens d'ici et d'ailleurs méritent largement ces investissements. Mais la manière dont on nous le présente, je suis désolé, je ne peux pas y adhérer.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Aus der Studie von Professor Levrat wird in der vorliegenden Botschaft folgender Satz zitiert: «Der Schaden wäre grösser als der Nutzen.» Ich stimme dieser Aussage zu. Wir sollten es nicht soweit kommen lassen, sondern einen grösstmöglichen Nutzen anstreben. Die wirtschaftlichen Aspekte, wie die Unterstützung der KMU, Förderung des Sommertourismus, sowie Erhöhung der Rentabilität, wurden schon mehrmals genannt. Aber wir haben auch noch eine gesellschaftliche und eine politische Verantwortung gegenüber den Randregionen und hier wäre der Schaden bei einer Ablehnung des Dekrets enorm gross. Wir sollten aus dem Jauntal und dem Schwarzseetal kein Ballenberg-Museum machen, sondern der dortigen Bevölkerung, vor allem auch jungen Familien, eine Zukunft geben.

Noch ein Wort zum Wintersport allgemein: Als Verantwortliche der Düdinger Schulen setze ich mich seit Jahren für die Erhaltung und Durchführung des Skilagers ein. Die Düdinger Kinder gehen seit Jahrzehnten nach Jaun; weil Jaun sehr schneesicher ist, aber auch aus finanziellen Gründen. Müssten wir in weiter entfernte Wintersportorte ausweichen, wäre die Durchführung der jährlichen Skilager gefährdet, weil weder die Gemeinde, noch viele Eltern die finanziellen Mittel hätten.

Im Namen der dortigen Bevölkerung, der Jugendlichen, aber auch vieler Familien, bitte ich Sie, das vorliegende Dekret zu unterstützen.

Brodard Jacqueline (*PDC/CVP*, *SC*). Je ne veux pas rallonger mais je voudrais juste informer M. Suter qu'à La Berra, il y a un concept de développement touristique qui est en préparation et qui va être déposé.

Schuwey Jean-Claude (PDC/CVP, GR). Le décret et le montant que nous voterons ce matin sont un soutien aux infrastructures touristiques de ce canton. Ce soutien est indispensable de la part de nos collectivités pour assurer la survie de nos stations des Préalpes. C'est vrai, le montant de 25 millions est un montant important mais les projets présentés ne le sont pas moins. Nous entendons des voix et nous lisons des prises de position que la solution serait la fusion des sociétés. Mais fusion veut dire abandon; est-ce cela que l'on recherche? Grâce au rapport Schaerly, l'Association régionale de la Gruyère a mis sur pied le conseil régional des remontées mécaniques avec deux représentants de chaque société. Dans ce cadre, beaucoup de synergies ont été trouvées entre les sociétés et la collaboration existe beaucoup mieux que ce que l'on veut peut-être admettre et ceci sans fusion. De plus, les délégués de l'ARG ont unanimement soutenu la contribution pour le renouvellement et je leur en suis très reconnaissant. Il est donc faux de dire que le rapport Schaerly a été

Un message dans notre boîte électronique de ce matin nous reproche qu'avec de nouvelles offres, nous augmentons le trafic. La personne qui est à l'origine de ce texte n'a peut-être pas connaissance de l'offre des transports publics fribourgeois dans nos régions. Je saisis l'occasion de relever que les responsables des TPF ont toujours été ouverts aux propositions des responsables touristiques et des autorités afin d'améliorer l'arrivée et le départ de nos touristes.

Es kann nicht sein, dass uns Freiburgerinnen und Freiburger die Voralpen verwehrt bleiben und dass sie das Flugzeug besteigen und auf die Kanarischen fliegen. Der Umweltschutz lässt grüssen, Frau Mutter.

Ce souci de la faune est louable, mais je vous assure que les bêtes sauvages, chamois, chevreuils et cerfs, contrairement aux «écolos», ont la faculté de s'adapter à la civilisation. Combien de fois le printemps ou l'automne, les chamois et les chevreuils broutent de l'herbe aux abords de la route cantonale et se soucient peu du trafic routier. A maintes reprises, en rentrant la nuit dans ma vallée, je rencontre des cerfs qui se servent de la route réchauffée par le soleil de la journée pour leur repos nocturne. Je me suis même déjà demandé s'il ne fallait pas percevoir une taxe de séjour! Mais revenons au sujet qui nous préoccupe aujourd'hui. Nos régions sont économiquement dépendantes de ces

équipements touristiques et ceux-ci sont à renouveler ces prochaines années.

In unserer Gemeinde, aber auch in anderen Regionen wurde in den letzten Jahrzehnten das ganze wirtschaftliche Netz auf den Tourismus ausgebaut, bis heute vorwiegend auf den Wintertourismus. Der Wintertourismus war in den 60er und 70er Jahren auch Auslöser für den Bau der heute noch bestehenden und betriebenen Anlagen und zwar nicht nur im Jauntal. Dank dieser Anlagen und dank den davon abhängigen direkten und indirekten Arbeitsplätzen konnten wir in Jaun die Bevölkerungszahl konstant erhalten. Die Behörden, die Verantwortlichen des Tourismus und die Bevölkerung sind sich dessen bewusst.

Die Sicherheitsvorschriften, aber auch die Anforderungen unserer Gäste und die besseren Angebote in anderen Regionen, verpflichten uns, unsere Anlagen zu erneuern und unser Angebot zu erweitern.

En plus, le tourisme estival et les possibilités de développer notre offre touristique pendant la période d'été nous confirme que la construction du nouveau télésiège est indispensable. La région des Gastlosen connue dans tout le pays avec ses centaines de voies tracées pour la varappe, le sentier pédestre autour des Gastlosen aménagé avec la collaboration et le soutien de la commune de Saanen. Tout cela pour vous dire que même du côté bernois, on est intéressé au développement de notre région. La possibilité d'offrir une randonnée d'altitude en face des Alpes bernoises, jusqu'au col du Jaun ou jusque sur les hauteurs de Saanenmöser et de Schoenried avec possibilité de rejoindre le point de départ avec les transports publics sera certainement bien apprécié par les montagnards et les randonneurs. Dans un pays comme le nôtre où il est difficile de créer de nouvelles places de travail, seul le tourisme peut nous apporter cette économie que nous sommes prêts à défendre. Nous y croyons, nos jeunes y croient également et c'est bien pour eux et le maintien de leurs places de travail que nous nous engageons et nous construisons notre avenir.

Dans cet esprit, je vous prie de soutenir ce décret et je vous en remercie.

Le Rapporteur. Ich danke allen, die sich zur Eintretensdebatte geäussert haben. Es waren insgesamt 16 Grossrätinnen und Grossräte.

Je constate avec beaucoup de satisfaction que l'entrée en matière n'est pas combattue. Par conséquent, ce n'est pas nécessaire de faire une récapitulation mais je voudrais uniquement préciser deux choses. Il a été relevé plusieurs fois ce matin qu'il s'agit d'un projet important et que le financement doit être assuré.

Au député Thomet, j'aimerais répondre que lors d'une fusion, on peut toujours discuter mais ce n'est pas la solution parce qu'on a besoin du personnel et du matériel dans toutes les stations et manifestement en même temps. De plus, les stations travaillent déjà maintenant ensemble comme M^{me} la Députée Kaelin l'a dit. Par exemple, dans le marketing: abonnement, gratuité des billets pour les enfants, achat du matériel, etc.

Die anderen Fragen betreffen den Staatsrat. Ich habe gesprochen, Herr Präsident.

Le Commissaire. Merci beaucoup pour ce débat animé. Je pense que la messe est dite, mais j'aimerais tout de même faire deux ou trois remarques et vous donner quelques précisions.

Tout d'abord, il y avait la question de la fusion qui a été soulevée par M. le Député Thomet et également par MM. les Députés Girard et Rime. Ils ont notamment fait allusion à deux rapports: le rapport Schaerly et le rapport de M. le Professeur Levrat de la HEG de Fribourg sur l'impact socio-économique régional résultant du non-renouvellement des remontées mécaniques dans 5 stations des Préalpes fribourgeoises. Ce rapport a été mandaté par le Comité de gestion du fonds d'équipement touristique.

Dans ce contexte-là, je me permets de vous donner lecture de deux passages de M. Levrat qui a dû analyser les conclusions de M. Schaerly qui avait dit: «La fusion des remontées mécaniques comme seule solution de survie à long terme». M. Levrat dit: «Nous ne voyons pas les bénéfices concrets des fusions. Nous avons relevé les avantages de la segmentation de l'offre et l'intérêt de positionnement différencié pour chaque station». Nous redisons que la force de destination Alpes fribourgeoises, c'est l'importance du réseau, la diversité des destinations pour le prospect». Et il continue: «La vision nouvelle dit: la force des stations est dans la densité du réseau». L'idée la plus prometteuse parmi toutes les recommandations soumises est tout de même cette densité de réseau et il continue: «Destination Alpes fribourgeoises, c'est l'idée qui manquait jusqu'ici et qui peut donner du souffle, un véritable concept de communication des stations fribourgeoises réunies, le catalyseur qui permettrait de créer une identité de destination très forte, une sorte de ciment pour l'offre commerciale des stations fribourgeoises». L'idée destination Alpes fribourgeoises implique *ipso* facto le développement d'un réseau relativement dense englobant, non seulement les cinq stations qui sont le prétexte à cette étude, mais toutes les stations fribourgeoises. La grande force de destination, c'est la densité du réseau qui augmente notablement l'attractivité générale. Je pense que là, avec cette information, c'est tout de même important de voir dans quelle direction on vise avec ce projet, ce paquet d'investissements qui nous permettra vraiment de développer cette offre touristique.

Un deuxième point que j'aimerais soulever. On avait dit que le Conseil d'Etat manquait de courage quant à sortir les stations des pôles touristiques régionaux, c'est-à-dire La Berra et Le Jaun. Je vous dis: «Non». Le paquet qui vous est présenté entre dans une vision générale, je l'ai déjà dit ce matin. On veut vraiment développer ce tourisme dans un réseau important et j'aimerais souligner encore une fois l'importance pour la politique régionale, notamment pour le Jaun.

Troisième et avant-dernière remarque, il a été soulevé à plusieurs reprises qu'un concept manquait, faisait défaut. Je dois vous dire que justement avec ce décret, nous avons la possibilité d'intervenir, de par l'Etat, de demander qu'un tel concept soit développé, qu'il y ait une collaboration plus forte, qu'il y ait de nouveaux produits qui soient créés. Je vous ai parlé ce matin également de cet engagement de l'association des remontées mécaniques fribourgeoises afin de mettre en place

un projet de nouvelle politique régionale pour développer cette approche innovatrice dans ce contexte-là. Je vous dis que moi, en tant que personne qui aime bien marcher dans les montagnes, j'aimerais aussi que l'on puisse développer l'attractivité et l'offre, par exemple, des transports publics et cela entre également dans ce concept. Il faut vraiment pouvoir promouvoir ce tourisme doux pour nos familles, notre population et pour l'économie fribourgeoise.

Sie haben recht, Frau Krattinger, wir wollen kein Klein-Ballenberg kreieren, sondern ein interessantes und attraktives Naherholungsgebiet in unseren Freiburger Alpen zur Verfügung stellen.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, soyons admiratifs de nos atouts naturels, comme M. le Député Louis Duc l'a exprimé de manière si poétique tout à l'heure. Mais donnons-nous aussi la possibilité de développer ainsi que de moderniser nos stations des remontées mécaniques fribourgeoises et de pouvoir valoriser à sa juste valeur notre patrimoine naturel. Merci donc d'accepter le projet de décret du Conseil d'Etat.

 L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Adopté.

Art. 2

Le Rapporteur. Dans la commission, nous avons également discuté du programme de réalisation. Toutefois, ce programme n'est pas rigide. Si par exemple une station est prête cela signifie alors que toutes les conditions sont remplies, et elle pourra commencer plus vite.

Unter anderem wird deshalb in Absatz 3 bemerkt, dass die Beiträge allenfalls der Teuerung angepasst werden.

- Le Commissaire. J'apporte une précision à ce que M. le Rapporteur vient de dire. J'ai toujours souligné que la contribution de l'Etat n'est que subsidiaire. Les sociétés sont donc libres d'investir plus vite, mais la planification, comme on a dû l'établir en respectant le plan financier, ne pourra en tout cas pas être assurée avant le calendrier qui est établi à l'article 3 al. 2.
- Adopté.

Art. 3

Le Rapporteur. Hier werden die Zahlungsmodalitäten festgehalten. Der Absatz ist sehr technisch wo der Staatsrat auch zuständig ist.

L'article 3 concerne le Conseil d'Etat. Vous savez, le Parlement décide et après, le Conseil d'Etat fait le travail. Pour cette raison, je donne la parole au Conseiller d'Etat.

Le Commissaire. Vu le temps avancé, j'évite de donner des explications trop détaillées concernant

l'alinéa 2 au sujet de la répartition différente de ces crédits. Toutefois, il s'agit pour l'Etat de pouvoir optimiser fiscalement ce décret et de trouver également une solution raisonnable dans le contexte de la TVA. Pour l'instant, je n'ai rien à ajouter de plus.

Adopté.

ART. 4

Le Rapporteur. In diesem Artikel sind verschiedene Bedingungen festgehalten, wie sie im Dekret umschrieben sind, welche die Betriebsunternehmungen und die Gesellschaften unbedingt erfüllen müssen, damit die erwarteten Beträge ausbezahlt werden.

Le Commissaire. Comme cela a été dit à plusieurs reprises ce matin, la quatrième condition est une condition très importante: la condition de collaboration. Nous demandons avec ce décret que les sociétés nous présentent un concept de collaboration jusqu'à la fin 2009, concept qui pourra vraiment nous informer de leurs idées afin de savoir comment seront développés le tourisme d'hiver et le tourisme d'été ces prochaines années dans les stations des Préalpes fribourgeoises.

Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.
- La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, 3, 4, 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.

Vote final

 Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 67 voix contre 8. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller

A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 67.

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total:* 8.

Se sont abstenus:

Ackermann (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 7*.

Elections

(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)

Un membre de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil, en remplacement de M. le Député Charly Haenni, démissionnaire

Bulletins distribués: 89; rentrés: 85; blanc: 0; nul: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue M^{me} Nadia Savary, par 77 voix. il y a 8 voix éparses.

Un membre suppléant auprès de l'Autorité de surveillance du Registre foncier

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 7; nul: 1; valables: 79; majorité absolue: 40.

Est élu M. Jean-Ludovic Egger, par 79 voix.

Une substitute de la procureure générale,

Bulletins distribués: 90; rentrés: 87; blancs: 17; nuls: 2; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est réélue pour une période indéterminée M^{me} Alessia Chocomeli-Lisibach, par 68 voix.

Un substitut de la procureure générale,

Bulletins distribués: 86; rentrés: 82; blancs: 6; nul: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est réélu pour une période indéterminée *M. Raphaël Bourquin*, par 75 voix.

Vous me permettrez de vous rappeler que demain matin nous prendrons également la prise en considération de l'urgence de la motion qui vous a été distribuée ce matin et, d'entente avec M. le Président du gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf, les trois objets qui étaient prévus aujourd'hui le concernant seront reportés demain aux points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour. Le nouveau programme sera à disposition sur le site internet dès cet après-midi et le nouveau programme de la journée vous sera distribué demain matin sur vos pupitres.

- La séance est levée à 12 h 30.

Le Président:

Patrice LONGCHAMP

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale Mireille HAYOZ, secrétaire générale adjointe